



BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

Données d'activité 2016
Synthèse Nationale

Ministère de la Culture
DGMIC - Service du Livre et de la Lecture
Observatoire de la lecture publique
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01



BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

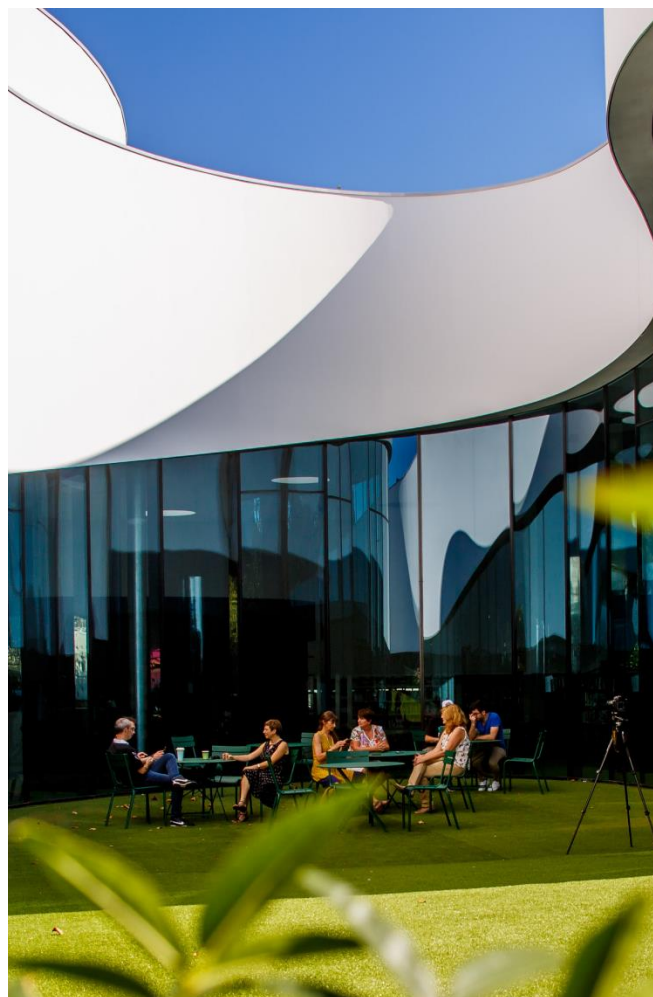
DONNÉES D'ACTIVITÉ 2016 SYNTHÈSE NATIONALE

Ce rapport a été élaboré par le Ministère de la Culture -
Direction générale des médias et des industries culturelles -
Service du Livre et de la Lecture -
Observatoire de la lecture publique.

Le traitement des données a été réalisé par la société TMO Régions.

Ministère de la Culture
DGMIC - Service du Livre et de la Lecture
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01

www.culture.gouv.fr



REMERCIEMENTS

Le Ministère de la Culture remercie l'ensemble des conseils départementaux partenaires ainsi que les bibliothèques qui ont bien voulu répondre à l'enquête nationale qu'il conduit, pour leur effort constant en vue de la complétude et de l'exactitude des données collectées. Il tient également à remercier l'Association des bibliothécaires départementaux pour son implication dans les problématiques d'évaluation.

Photographies: Puzzle de Thionville

Architecte: Coulon architecte

Crédits photographique: Stéphane Thévenin

40% des Français de 15 ans et plus se sont rendus en bibliothèque municipale en 2016. Derrière ce chiffre, en augmentation depuis 1997, il est légitime de se demander comment apprécier ce que les usagers retirent de leur fréquentation des bibliothèques.

L'étude réalisée par l'Observatoire des politiques culturelles pour le ministère de la Culture, Comment mesurer les effets de l'action des bibliothèques municipales, le souligne : les apports des bibliothèques à la société sont attestés et se vérifient à plusieurs échelles territoriales et sociales. Ces effets ne sont pas seulement dus à la simple présence d'un équipement : les bibliothèques qui peuvent les susciter sont celles qui, par l'investissement des acteurs locaux et de l'État, sont dotées des moyens, notamment humains, de mettre en œuvre des actions structurées et ambitieuses. Or, les données issues de l'enquête annuelle 2016, et exposées dans la présente synthèse, nous montrent à quel point la situation des 16 500 bibliothèques et points d'accès au livre est contrastée.

Ce regard rétrospectif permet de constater des améliorations notables. 2016 marquait ainsi le début de l'accompagnement de l'Etat à l'extension et l'optimisation des horaires d'ouverture des bibliothèques. Les chiffres relatifs aux horaires d'ouverture des bibliothèques ont connu une progression significative. Ainsi, la moyenne pour les collectivités de plus de 100 000 habitants a progressé de 3 heures entre 2015 et 2016, passant de 42 heures hebdomadaires à 45. Je forme le vœu que, grâce à l'implication de l'Etat et des collectivités, les synthèses des années suivantes reflètent l'effort engagé dans les 231 projet d'extension et d'optimisation des horaires d'ouvertures soutenus en 2018.

Enjeu fondamental du plan Bibliothèques, l'extension des horaires dans les grandes villes ne suffit cependant pas à garantir l'accessibilité à une offre de lecture publique sur l'ensemble du territoire. Ainsi, seul un tiers des communes de moins de 2 000 habitants est desservi par une bibliothèque, ce qui demeure toujours insuffisant. Les bibliothèques sont des vecteurs majeurs de cohésion territoriale et il convient d'amplifier le portage au niveau intercommunal de la lecture publique.

Par ailleurs, la simple présence d'un équipement ne garantit pas toujours un service de qualité. Si les données 2016 permettent d'objectiver des progrès importants dans l'accès des petits établissements aux ressources numériques, la diversité des partenariats et de l'action culturelle continuent d'être très fortement corrélée à la taille de la collectivité. Le recours plus systématique aux professionnels dans les petites structures semble cependant indiquer une progression de la qualité du service : ainsi, la présence de salariés a augmenté de 12% entre 2012 et 2016 dans les collectivités de 2000 à 5000 habitants.

Le plan bibliothèque a pour objectif de permettre à toujours plus de nos concitoyens de bénéficier de bibliothèques attractives et d'y accéder facilement. En s'appuyant sur les données chiffrées proposées par cette synthèse, j'invite bibliothécaires et élus à approfondir toujours plus leurs actions et leur engagement pour que les bibliothèques poursuivent leur adaptation aux attentes de nos concitoyens.

Nicolas Georges
Directeur, chargé du livre et de la lecture

Ministère de la Culture
Direction générale des médias et des industries culturelles
Service du livre et de la lecture

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

DONNÉES D'ACTIVITÉ 2016

SYNTHÈSE NATIONALE

Table des matières

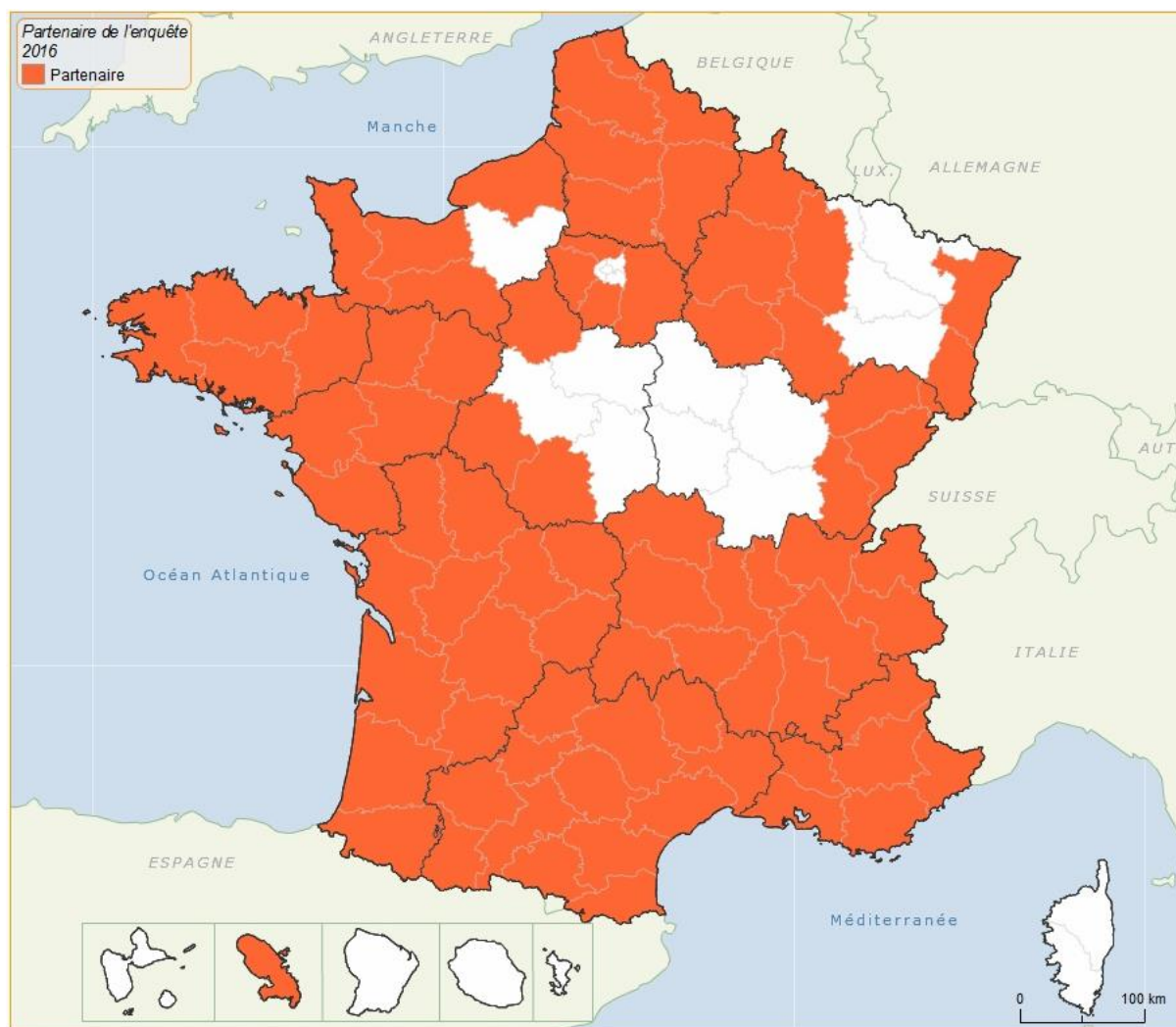
1. Méthodologie.....	6
2. Dénombrements	10
2.1 Communes desservies.....	11
2.2 Description générale des établissements de lecture publique	15
2.2.1 Typologie des bibliothèques.....	15
2.2.2 Établissements intercommunaux	18
2.2.2 Evolution de la qualification des établissements	21
2.3 Ensemble des établissements de lecture publique : données nationales extrapolées	23
3. Activité des bibliothèques en 2016	26
3.1. Accès et services	26
3.1.1. Bâtiments	26
3.1.2. Amplitude horaire	27
3.1.3. Présence en ligne	28
3.2. Accessibilité aux personnes en situation de handicap	30
3.2.1. Accessibilité des équipements	30
3.2.2. Accessibilité des collections	31
3.2.3. Action culturelle et accessibilité.....	32
3.3. Usages et usagers.....	33
3.3.1. Emprunteurs actifs	33
3.3.2. Fréquentation.....	35
3.3.3. Visites du site internet de la bibliothèque.....	38
3.3.4. Prêts de documents et nombre de consultations de ressources numériques	38
3.4. Moyens.....	40
3.4.1. Personnel.....	40
3.4.2. Budget	42
3.5. Documentation	45
3.5.1. Offre numérique.....	45
3.5.2. Documents sur support.....	48
3.6. Acquisitions	50
3.6.1. Livres imprimés	50
3.6.2. Documents sonores.....	50
3.6.3. Documents vidéo	51
3.6.4. Dépenses d'acquisitions documentaires	52
3.7. Action culturelle et partenariats	54

3.7.1.	Partenariats avec les structures culturelles.....	54
3.7.2.	Actions culturelles in-situ	55
3.7.3.	Jeunesse	56
3.7.4.	Cohésion sociale.....	60
3.7.5.	Portage à domicile.....	63
4.	Points d'accès au livre : quelques chiffres-clés.....	64
4.1.	Equipements et services.....	64
4.2.	Emprunteurs actifs	65
4.3.	Moyens de fonctionnement	65
5.	Profils moyens	66
5.1.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 500 habitants.....	67
5.2.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 1 000 habitants.....	69
5.3.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 2 000 habitants.....	71
5.4.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 3 000 habitants.....	73
5.5.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 5 000 habitants.....	75
5.6.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 10 000 habitants.....	77
5.7.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 15 000 habitants.....	79
5.8.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 20 000 habitants.....	81
5.9.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 35 000 habitants.....	83
5.10.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 50 000 habitants.....	85
5.11.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 70 000 habitants.....	87
5.12.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 85 000 habitants.....	89
5.13.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 100 000 habitants.....	91
5.14.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 150 000 habitants.....	93
5.15.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 200 000 habitants.....	95

1. Méthodologie

L'enquête sur les données 2016 de l'Observatoire de la lecture publique a été conduite en collaboration avec les bibliothèques départementales de 83 Conseils départementaux (66 en 2015).

Conseils départementaux partenaires de la collecte
des données d'activité 2016



Pour l'année 2016, **11 977 établissements municipaux ou intercommunaux ont été interrogés permettant de collecter les réponses de 10 017 établissements**. L'année 2016 repose sur une analyse de plus de 1000 réponses supplémentaires par rapport à 2015. Cinq ans plus tôt, en 2011, 8 321 structures seulement avaient pris part à l'enquête, 6 900 réponses avaient été obtenues. Le nombre de réponses collectées s'est ainsi accru de 45%.

Un tel changement d'échelle a induit une profonde évolution du profil type des répondants. Alors qu'en 2008, plus de 20 % des structures appartenaient à des collectivités de plus de 10 000 habitants, ces grandes collectivités représentent en 2016 environ 9% de la base de données. Les nouveaux répondants à l'enquête sont des établissements de taille modeste, peu souvent professionnalisés, qui appartiennent généralement au réseau des bibliothèques départementales.

Cette nouvelle méthodologie d'enquête, inaugurée en 2009, a permis de faire sortir de l'ombre tout un ensemble d'équipements de proximité, qui joue un rôle fondamental pour assurer une équité territoriale d'accès à la culture et à l'information, mais assure aussi souvent une mission de cohésion sociale, permettant que des espaces de rencontre et de convivialité continuent d'exister dans des zones rurales isolées. On sait aujourd'hui que la France peut se prévaloir d'un réseau exceptionnellement dense de plus de 8 100 bibliothèques et 8 400 points d'accès au livre. Près de 90 % des Français résident dans une collectivité offrant l'accès à au moins un lieu de lecture (bibliothèque ou point d'accès au livre). D'après l'étude *Publics et usages des bibliothèques en 2016*, 91% des usages des bibliothèques mettent moins de 20 minutes pour s'y rendre ; il s'agit d'un équipement de très forte proximité. Ce maillage dense constitue un atout très important pour le réseau français.

Cependant, si la démarche statistique tend à favoriser une approche globale (tout en redonnant à chaque profil d'établissement sa vraie proportion), il faut souligner que coexistent des situations très contrastées d'un territoire à l'autre. Le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques sur *L'Équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales*, remis à la ministre de la Culture et de la Communication en décembre 2015, fait état de lacunes sur le territoire, en particulier dans les petites communes de zones rurales (en raison de ressources limitées), mais aussi parfois dans des communes de plus de 10 000 habitants qui ne sont pas dotées de bibliothèque publique. Dans les plus grandes collectivités, la mauvaise qualité du réseau d'annexes ne permet pas toujours d'assurer un service de proximité optimal. Au-delà des problèmes de desserte territoriale, le rapport met en évidence les disparités dans la qualité des locaux et des services, pointant l'insuffisance des petites structures qui ne sont pas des bibliothèques, mais de simples « points d'accès au livre ».

A la suite de ces travaux, l'objectif de la présente synthèse a été d'affiner la description du réseau de la lecture publique en distinguant explicitement les plus petits établissements, à partir de deux critères : le niveau de population desservi par la bibliothèque et la typologie des bibliothèques établie par l'Association des bibliothécaires départementaux (ABD).

Typologie des établissements de lecture selon l'ABD

Caractéristiques	Bibliothèques			Points d'accès au livre	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Points lecture	Dépôts
Crédits d'acquisition tous documents	2 € / habitant	1 € / hab.	0,50 € / hab.		
Horaires d'ouverture	Au moins 12 h / semaine	Au moins 8 h / semaine	Au moins 4 h / semaine		
Personnel ^{1 2}	1 agent catégorie B filière culture pour 5 000 habitants 1 salarié qualifié pour	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés	Deux ou trois critères de niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères de niveau 3 sont respectés
Surface	Local réservé à usage de bibliothèque d'au moins 100 m ² et 0,07 m ² par habitant (0,015 m ² par hab. Pour les villes de plus de 25 000 habitants)	Au moins 50 m ² et 0,04 m ² par habitant	Au moins 25 m ²		

Servant déjà de cadre dans les précédentes synthèses de l'Observatoire de la lecture publique³, la typologie et la population ont été utilisées dans la présente synthèse comme critères de tri et de regroupement de certains établissements. L'analyse générale du présent rapport porte sur les bibliothèques de collectivités de plus de 2 000 habitants.

Les points d'accès au livre sont traités dans une partie dédiée. Leurs activités sont analysées en regard de celles des bibliothèques des collectivités de moins de 2 000 habitants, qui partagent une partie de leurs caractéristiques. Généralement animés par des bénévoles, ces établissements présentent des taux de réponse nettement plus faibles que les autres. Ils sont de plus mal connus dans les départements qui ne sont pas partenaires de l'enquête de l'Observatoire de la lecture publique. En conséquence, le taux de sondage pour ces deux types de structures est légèrement inférieur à 50 %, quand il dépasse 70 % dans les bibliothèques de 2 000 à 5 000 habitants et 80 % au-delà. Par ailleurs, les points d'accès au livre comme les plus petites bibliothèques sont fortement dépendants des collections, des services et de l'expertise professionnelle des bibliothèques départementales (BD) : une partie du service dont bénéficie l'utilisateur final est ainsi décrite non dans l'enquête sur les bibliothèques municipales et

¹ Salarié qualifié : DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF (Association des bibliothécaires de France), BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par une BD (Bibliothèque départementale). Un plein temps à partir de 5 000 habitants, un mi-temps de 2 000 à 4 999 habitants, un tiers-temps en dessous de 2 000 habitants.

² Bénévole qualifié : Titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF ou cycle de formation de base dispensé par une BDP.

³ *Bibliothèques municipales : données d'activité*, synthèses sur les données d'activité 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 des bibliothèques municipales et intercommunales, ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2015, <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique>>

intercommunales, mais dans celle sur les bibliothèques départementales, qui fait l'objet d'une synthèse particulière⁴.

De façon plus générale, les caractéristiques des bibliothèques sont corrélées au niveau de population desservie et présentées par strates dans les profils moyens proposés en troisième partie du présent document. Les bibliothèques des différentes strates de collectivités présentent des caractéristiques communes qui peuvent, pour certains indicateurs, correspondre à des paliers dans le niveau de l'offre de service.

La description de la desserte du territoire et de la population, précisée cette année et décrite dans la deuxième partie de cette introduction, est ainsi à la fois le préalable et un enjeu essentiel de l'analyse des données de la lecture publique.

Les nombreuses dimensions méthodologiques de ce travail sont intégralement décrites en annexe.

⁴ Bibliothèques départementales de prêt : données d'activité 2014-2016, ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2018, <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique>>

2. Dénombrements

Le travail de recensement des établissements de lecture publique couvre exhaustivement 88 départements⁵ mais n'est que partiel pour les autres. Dès lors, le nombre d'établissements de lecture publique (ELP) relève d'une estimation basée sur une connaissance avérée ou déduite pour 32 500 communes (90 %) et estimée pour 3 500 communes (10 %). Cependant, dans 95 % des cas, les communes concernées par cette estimation comptent moins de 2 000 habitants. L'estimation correspond également à 3% de la population.

Le rapport 2016 actualise l'estimation 2015 à partir des ouvertures, fermetures et changements de périmètres observés annuellement. On trouvera en annexe un cadrage méthodologique de ce travail.

L'année 2016 se révèle être la première année pour laquelle des évolutions structurelles, initialisées par le passé, s'avèrent réellement visibles. Ces changements se structurent autour de quatre dynamiques :

- **Une amélioration du niveau moyen de l'offre, avec principalement une progression de la part des établissements qualifiés comme des bibliothèques et une baisse de la part des points d'accès à la lecture publique.**
- **Des recompositions des intercommunalités, avec des effets de réorganisation des établissements de lecture publique et une augmentation du nombre d'établissements intercommunaux.**
- **Cette recomposition se traduit mécaniquement par une évolution des populations desservies.**
- **Les indicateurs de suivi de l'activité des ELP, mesures rapportées à la population desservie, sont ainsi tendanciellement orientés à la baisse, sans pour autant traduire une baisse de l'activité ou de la qualité de l'offre.**

A titre d'exemple et en anticipant quelque peu sur le plan de ce chapitre, on peut préciser que le nombre d'établissements caractérisés comme des bibliothèques de niveau 3 (B3) augmente sous un double effet, avec d'anciens points d'accès au livre devenant des « B3 » (amélioration du niveau de l'offre) et d'anciennes bibliothèques de niveau supérieur (niveau 1 ou 2) devenant elles-aussi « B3 » en raison de l'extension de leur population couverte, alors que le niveau de l'offre reste identique. Ces deux mouvements se combinent et donnent à voir une population moyenne desservie de ces bibliothèques « B3 » en progression sensible et ainsi une baisse des indicateurs rapportés au nombre d'habitants (taux d'emprunteurs par exemple).

Ce chapitre reprend ainsi une description classique des établissements de lecture publique et sera conclu par une partie spécifique sur l'évolution dans le temps de la qualification des établissements.

Ainsi, on peut ainsi estimer qu'on dénombre, en 2016, 8 100 bibliothèques auxquelles il convient d'ajouter 8 400 points d'accès au livre, soit un cumul de 16 500 établissements de lecture publique. L'évolution globale entre 2015 et 2016 du nombre total d'établissements ressort comme peu significative ; on a ainsi préféré retenir un volume global arrondi. De même, les données générales par type d'établissements sont volontairement arrondies, dans la mesure où il s'agit d'une estimation⁶. Lors des pages suivantes décrivant ces établissements, on retiendra ces résultats arrondis, le lecteur devant bien avoir à l'esprit qu'il s'agit d'une estimation pour 10 % des communes et que seuls les ordres de grandeur valent réellement. Le travail ne repose pas sur un recensement exhaustif mais une connaissance partielle complétée par des estimations.

Il convient à nouveau de rappeler le contexte de réforme territoriale de ces dernières années, avec des regroupements de communes et d'intercommunalités. A la suite de la réforme territoriale (lois NOTRe et MAPTAM), le nombre d'EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) et de communes a été amené à se réduire. La période 2015 / 2016 a été marquée par une réduction sensible du nombre de communes

⁵ Départements partenaires, auxquels on ajoute la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) et Paris.

⁶ Les valeurs obtenues lors des procédures de calcul sont respectivement de 8 094 et de 8 406 établissements.

(-773) et par les premiers regroupements des intercommunalités en Ile-de-France (-68). Ce mouvement de regroupement des EPCI s'applique à l'ensemble du territoire entre 2017 et 2018, ces regroupements devant amener à une diminution du nombre d'intercommunalités prévues de près de 40 % durant cette période. Ce contexte réglementaire a un impact sur le fonctionnement de l'enquête annuelle, l'unité de base pour interroger les bibliothèques étant la collectivité de rattachement (commune ou EPCI). L'extension de certaines collectivités et la concentration du nombre de rapports implique donc des variations mécaniques dans les indicateurs mesurés.

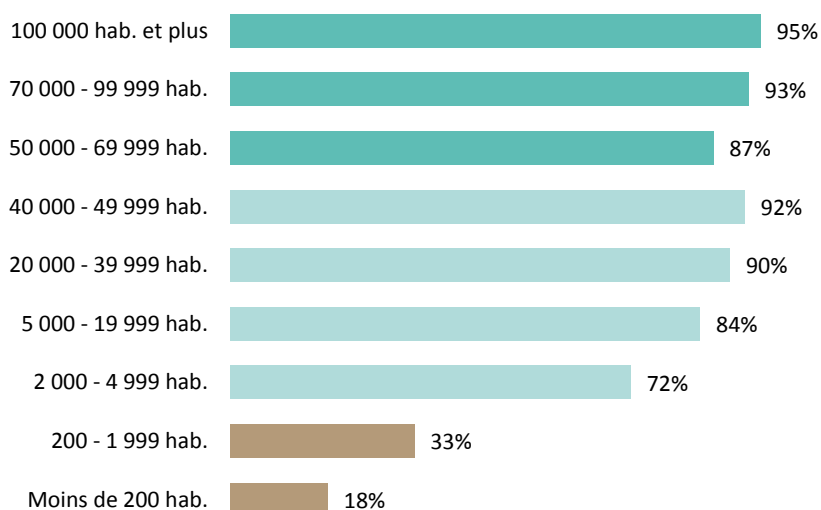
2.1 Communes desservies

Sur les 36 000 communes françaises (intégrant les Départements et Régions d'outre-mer), 12 850 sont desservies par une bibliothèque et 10 100 le sont par un point d'accès au livre. Ainsi, 36 % des communes françaises proposent l'accès à une bibliothèque communale ou intercommunale, 28 % des communes proposant un point d'accès au livre. Ces deux proportions ne se cumulent pas directement, quelques communes pouvant par exemple accéder à une bibliothèque intercommunale et proposer dans le même temps un point d'accès au livre communal. En prenant en compte l'accès général à un établissement de lecture publique, qu'il s'agisse d'une bibliothèque ou d'un point d'accès au livre et qu'il soit communal ou intercommunal, on observe que 21 700 communes sont desservies, soit 60 % d'entre elles.

Observer une proportion d'un peu plus d'un tiers des communes desservies par une bibliothèque peut apparaître, dans une première lecture, comme un résultat faible. Ce résultat global est cependant très influencé par la situation des petites communes de moins de 2 000 habitants. Rappelons que ces dernières concentrent 85 % de l'ensemble des communes françaises. **Au-delà du seuil de 2 000 habitants, on note que 78 % des communes sont couvertes par une bibliothèque.** En deçà de ce seuil, le résultat n'est plus que de 28 %.

Plus globalement, on observe une très nette corrélation positive entre la population des communes et le fait d'accéder ou non à une bibliothèque communale ou intercommunale. Au-delà de 20 000 habitants, 90% des communes disposent d'une offre de bibliothèque, une moyenne qui peut aller de 87 % à 95 % selon les tranches de population considérées.

*Proportion de communes desservies par une bibliothèque en 2016
selon la population de la commune*



Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2016 (niveau communal)

Lecture : 93% des communes de 70 000 à 99 999 habitants sont desservies par une bibliothèque en 2016.

**Proportion de communes desservies par une bibliothèque et / ou un point d'accès au livre en 2016
selon la population de la commune**

Population des communes	Part des communes desservies par une bibliothèque	Part des communes desservies par un point d'accès au livre ⁷	Part des communes desservies par un établissement de lecture publique
Moins de 200 hab.	18%	19%	34%
200 - 1 999 hab.	33%	34%	64%
2 000 - 4 999 hab.	72%	23%	91%
5 000 - 19 999 hab.	84%	14%	94%
20 000 - 39 999 hab.	90%	9%	95%
40 000 - 49 999 hab.	92%	14%	98%
50 000 - 69 999 hab.	87%	9%	94%
70 000 - 99 999 hab.	93%	5%	100%
100 000 hab. et plus	95%	11%	100%
<hr/>			
Moins de 2 000 hab.	28%	30%	55%
2 000 hab. et plus	78%	19%	92%
20 000 hab. et plus	90%	9%	96%
<hr/>			
Total	36%	28%	60%

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2016 (niveau communal)

Les communes de 2 000 habitants et plus sont 68 % à proposer l'accès à une bibliothèque municipale et 16 % à une bibliothèque intercommunale. Là encore, la somme de ces proportions (84 %) est supérieure au résultat global d'accès à une bibliothèque (78 %), les habitants d'une même commune pouvant accéder à la fois à une bibliothèque municipale et une bibliothèque intercommunale.

Les communes de 20 000 habitants et plus étant desservies par une bibliothèque pour 90 % d'entre-elles contre 35 % pour les communes de moins de 20 000 habitants, on observe mécaniquement un niveau élevé de couverture de la population. **Globalement, 81 % de la population française réside dans une commune lui permettant d'accéder à une bibliothèque (y compris les bibliothèques intercommunales distantes), 19 % à un point d'accès au livre.** En cumulant bibliothèques et points d'accès au livre, on observe que 89 % de la population française a un accès possible à un établissement de lecture publique.

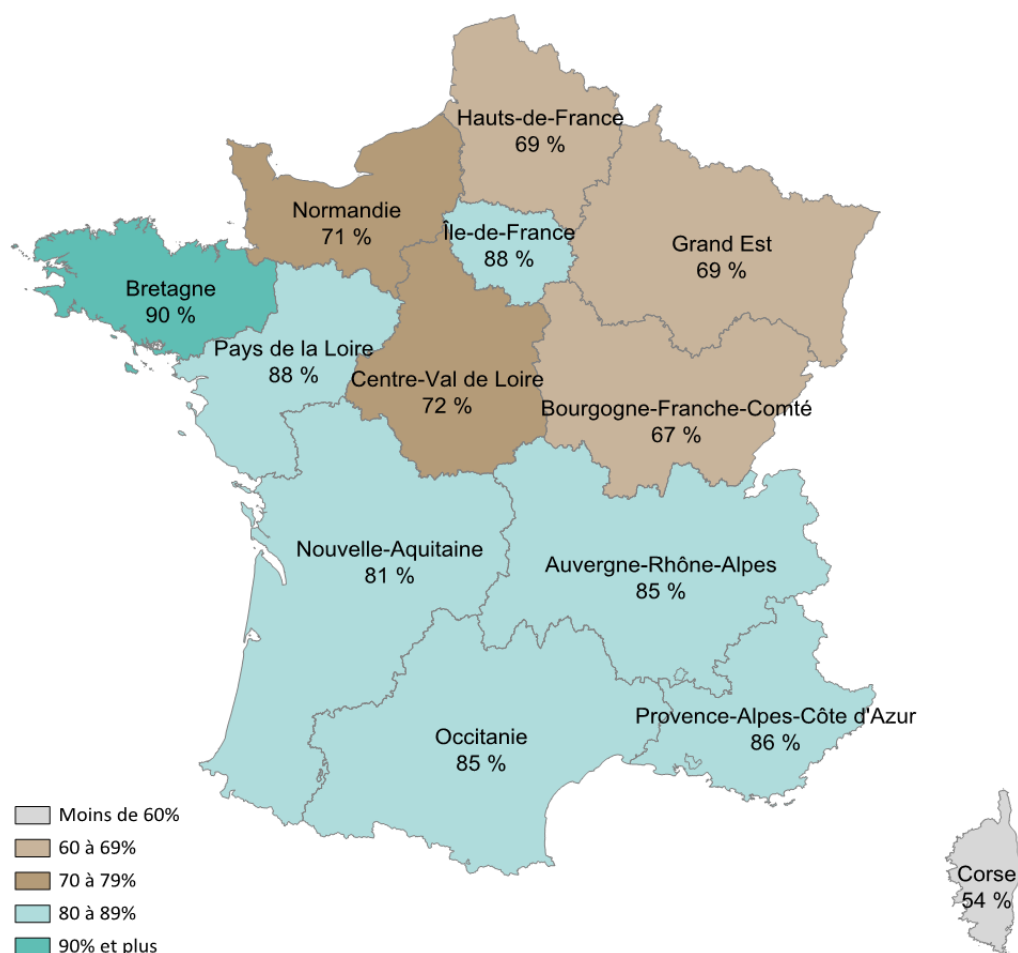
En ne prenant pas en compte les populations ayant un accès double à un niveau communal et à un niveau intercommunal (ou plus précisément en donnant priorité pour ces cas au niveau communal, plus en proximité),

⁷ La présence de point d'accès au livre desservant des communes de plus de 50 000 habitants peut surprendre. Il faut cependant souligner que « point d'accès au livre » correspond aux catégories B4 et B5 de la typologie ABD, qui fixe des ratios par population pour trois indicateurs (crédits d'acquisitions, surface, ETP qualifiés). A partir de là, un établissement ou un réseau de lecture publique qui totalise moins de 2€ par habitant desservi se verra qualifié de point d'accès au livre. Plus la population d'une collectivité est grande (ce qui est le cas pour certains EPCI), plus la typologie est susceptible de baisser à niveau de service équivalent.

on estime que 74% de la population française a accès à une bibliothèque, 15% à un point d'accès au livre.

La proportion moyenne nationale de la population accédant à une bibliothèque (81%) connaît de fortes variations régionales, avec un écart de 42 points entre la région la plus couverte et la région la moins couverte.

**Proportion de la population desservie par une bibliothèque en 2016 (hors points d'accès au livre)
selon les régions (découpage des nouvelles régions en vigueur en 2016)**



Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2016 (niveau communal et agrégation au niveau régional)

Proportion de la population desservie par une bibliothèque (hors points d'accès au livre) et proportion de la population desservie par un établissement de lecture publique en 2016 selon les régions (découpage des nouvelles régions en vigueur en 2016)

	Proportion de la population desservie par une bibliothèque en 2016	Proportion de la population desservie par un point d'accès au livre 2016	Proportion de la population desservie par un établissement de lecture publique en 2016
Île-de-France	88%	7%	92%
Centre-Val de Loire	72%	20%	87%
Bourgogne-Franche-Comté	67%	19%	82%
Normandie	71%	13%	78%
Hauts-de-France	69%	14%	78%
Grand Est	69%	19%	81%
Pays de la Loire	88%	17%	93%
Bretagne	90%	14%	94%
Nouvelle-Aquitaine	81%	22%	88%
Occitanie	85%	21%	92%
Auvergne-Rhône-Alpes	85%	17%	93%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	86%	58%	97%
Corse	54%	24%	76%
Départements et régions d'outre-mer	71%	38%	98%
Collectivités d'outre-mer	78%	9%	87%
Total	81%	19%	89%

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2016 (niveau communal et agrégation au niveau régional)

2.2 Description générale des établissements de lecture publique

2.2.1 Typologie des bibliothèques

Parmi les **8 100 bibliothèques** (au sens de la typologie ABD), 19% offrent le meilleur service par habitant desservi et se classent au niveau 1 de la typologie ABD. Desservant des collectivités plus grandes, ces bibliothèques couvrent 36% des populations accédant à une bibliothèque. 26% des bibliothèques se placent au niveau 2 de la typologie ABD et desservent 31% des populations accédant à une bibliothèque. Enfin, si le niveau 3 regroupe 55% des bibliothèques, elles ne concernent que 33% des populations desservies par une bibliothèque. De manière globale, une bibliothèque dessert en moyenne 7 600 habitants, soit 4 fois plus qu'un point d'accès au livre.

Nombre d'établissements de lecture publique en 2016 et population moyenne desservie, selon leur caractérisation ABD

	Nombre d'établissements de lecture publique	Population moyenne desservie
Bibliothèques de niveau 1	1 550	13 100
Bibliothèques de niveau 2	2 100	9 200
Bibliothèques de niveau 3	4 450	4 600
Total bibliothèques	8 100	7 600
Nombre de points de lecture de niveau 4	5 050	2 600
Nombre de dépôts de niveau 5	3 350	500
Total de points d'accès au livre	8 400	1 800
Cumul	16 500	3 950

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2016 (niveau établissement de lecture publique)

Au sein des établissements couvrant 100 000 habitants et plus, on observe une forte proportion de bibliothèques de niveau 1 et 2 (cumul de 64 %). Cette proportion décline rapidement avec la baisse de l'ampleur des populations couvertes pour atteindre 9 % pour les populations de moins de 2 000 habitants. A contrario, 37 % des établissements de lecture publique desservant moins de 2 000 habitants sont des points d'accès au livre (B4) et 29 % sont des dépôts (B5).

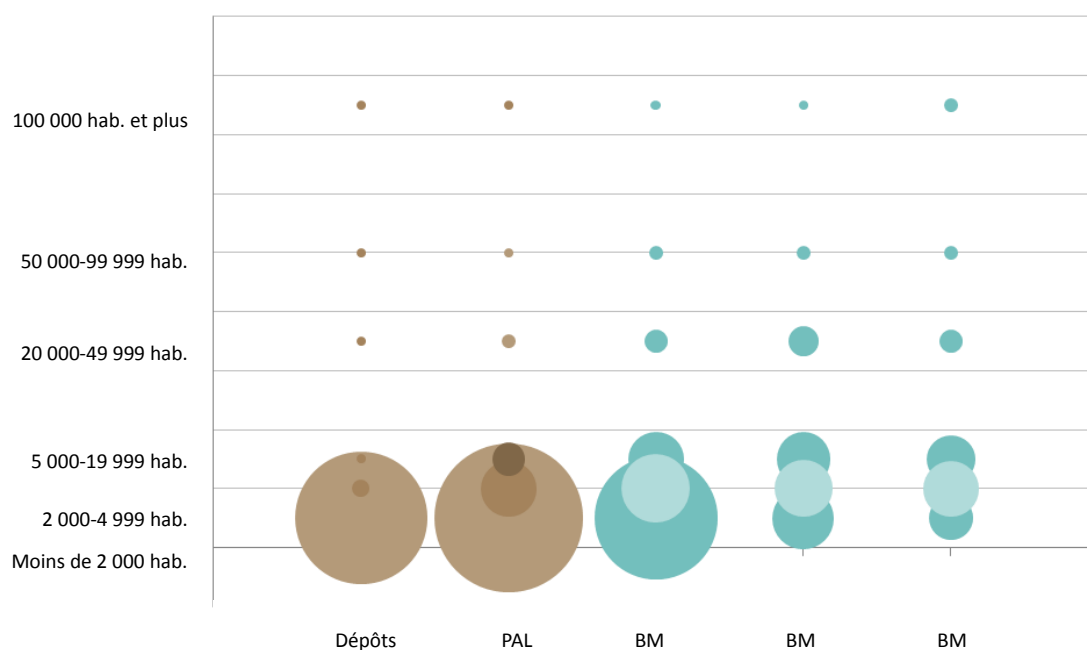
Nombre d'établissements de lecture publique en 2016
selon la caractérisation ABD des établissements et les populations couvertes

Population couverte	BM niveau 1	BM niveau 2	BM niveau 3	PAL niveau 4	Dépôt niv 5	Total
Moins de 2 000 hab.	380 (3 %)	720 (6 %)	2 830 (25 %)	4 200 (37 %)	3 280 (29 %)	11 410 (100 %)
2 000-4 999 hab.	570 (21 %)	620 (23 %)	890 (33 %)	590 (21 %)	60 (2 %)	2 730 (100 %)
5 000-19 999 hab.	430 (24 %)	550 (31 %)	570 (32 %)	200 (12 %)	10 (1 %)	1 760 (100 %)
20 000-39 999 hab.	60 (19 %)	150 (44 %)	90 (27 %)	30 (10 %)	0 (0 %)	330 (100 %)
40 000-49 999 hab.	30 (51 %)	20 (27 %)	10 (14 %)	10 (8 %)	0 (0 %)	70 (100 %)
50 000-69 999 hab.	30 (38 %)	20 (24 %)	20 (25 %)	10 (13 %)	0 (0 %)	80 (100 %)
70 000-99 999 hab.	10 (18 %)	20 (35 %)	20 (38 %)	0 (9 %)	0 (0 %)	50 (100 %)
100 000 hab. et plus	30 (45 %)	10 (19 %)	20 (25 %)	10 (11 %)	0 (0 %)	70 (100 %)
Total	1550 (9 %)	2100 (13 %)	4450 (27 %)	5 050 (31 %)	3 350 (20 %)	16 500 (100 %)

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2016 (niveau établissement de lecture publique), données arrondies

Ces données proposent une vision générale de ce que sont les 16 500 établissements de lecture publique. Un cinquième d'entre eux sont des dépôts (B4) implantés au sein des communes de moins de 2 000 habitants. Cependant, malgré leur volumétrie, ils ne concernent que 2% de l'ensemble de la population ayant accès à un établissement de lecture publique. Dans le même esprit, on note que 25 % des établissements de lecture publique sont des points d'accès au livre (B5) desservant moins de 2 000 habitants. A l'opposé, les établissements de lecture publique ne sont constitués que de 2 % de bibliothèques de niveau 1 ou 2 de la caractérisation ABD de 20 000 habitants et plus pour 42 % de la population desservie. L'importance numérique des très petits établissements peut être sans doute mieux visualisée au travers du graphique suivant :

**Nombre d'établissements de lecture publique en 2016
selon la caractérisation ABD des établissements et les populations couvertes**



Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2016 (niveau établissement de lecture publique)
Lecture : l'importance numérique de chaque catégorie (croisement de la caractérisation ABD et des populations desservies) est proportionnelle à la taille des cercles.

En ne s'intéressant qu'aux seules bibliothèques (à l'exclusion des points d'accès au livre), il convient de souligner que près de la moitié d'entre-elles (48%) desservent des populations de moins de 2 000 habitants. Dans la même logique, les trois quarts des bibliothèques (74%) couvrent moins de 5 000 habitants. Le tissu des bibliothèques est donc constitué d'un très grand nombre d'établissements couvrant des zones rurales. Cependant, ces « petites » bibliothèques desservant moins de 5 000 habitants ne touchent que 20% des populations desservies par une bibliothèque. Si ces résultats peuvent sembler triviaux, il est sans doute utile de les rappeler et de les quantifier, puisqu'ils teignent largement l'ensemble des indicateurs présentés dans ce document.

Cette répartition peut s'expliquer par plusieurs facteurs : tout d'abord, la structure communale de la France donne mécaniquement plus de poids aux petites communes. De plus, les équipements de lecture publique sont par nature un service de très forte proximité, ce qui encourage leur création dans tous types de territoire. Enfin, le travail d'aménagement du territoire réalisé par les bibliothèques centrales de prêt devenues bibliothèques départementales a également contribué à une forte présence de la lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Des traitements similaires peuvent être conduits au niveau régional et permettent ainsi d'estimer le nombre d'établissements de lecture publique selon leur caractérisation ABD. On observe là encore des écarts très sensibles entre régions, avec par exemple des établissements majoritairement caractérisés comme bibliothèques en Ile de France, Bretagne et Normandie (entre 63% et 66%) et des établissements majoritairement points d'accès au livre ou dépôts en Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Grand Est (entre 57% et 60%) et la Corse (74%)

**Estimation régionale du nombre d'établissements de lecture publique en 2016
selon la caractérisation ABD des établissements et selon les régions
données arrondies**

Région	BM ni- veau 1	BM ni- veau 2	BM ni- veau 3	Total BM	PAL ni- veau 4	Dépôt ni- veau 5	Part des BM dans le total
Île-de-France	120	140	230	490	210	40	66%
Centre-Val de Loire	70	100	240	410	260	210	46%
Bourgogne-Franche-Comté	90	150	350	590	450	330	43%
Normandie	110	140	300	550	300	170	63%
Haut-de-France	130	180	400	710	430	120	56%
Grand Est	130	170	430	730	540	520	40%
Pays de la Loire	80	110	260	450	240	80	59%
Bretagne	170	180	300	650	300	60	63%
Nouvelle-Aquitaine	180	230	480	890	590	590	43%
Occitanie	140	230	450	820	670	460	42%
Auvergne-Rhône-Alpes	230	320	750	1300	780	620	47%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	70	100	190	360	180	80	57%
Corse	10	10	20	40	30	60	26%
Départements et régions d'outre-mer	10	20	30	60	60	0	50%
Collectivités d'outre-mer	10	20	20	50	10	10	71%
Total	1550	2100	4450	8100	5050	3350	49%

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2016 (niveau établissement de lecture publique)

2.2.2 Établissements intercommunaux

Dans le cadre de l'enquête annuelle du Ministère de la Culture, un établissement de lecture publique est considéré comme intercommunal à partir du moment où l'équipement a fait l'objet d'un transfert à l'EPCI (compétence « Equipement culturel »).

Ce critère est très restrictif et n'épuise pas l'ensemble des modalités de coopération intercommunale observées sur le terrain, tels qu'ils ont pu être recensés par la commission « Bibliothèques en réseau » de l'Association des bibliothécaires de France (ABF)⁸. En 2016, l'Observatoire de la lecture publique a interrogé les bibliothèques sur l'existence d'un projet de coopération intercommunal : plus de 25 % des répondants ont alors signalé mettre en œuvre un tel projet.

En revanche, si l'on cantonne l'analyse aux critères de transfert de la bibliothèque à l'EPCI, l'organisation intercommunale de la lecture publique reste très largement minoritaire : elle ne concerne qu'environ 500 établissements soit environ 5 % des bibliothèques et moins de 1 % des points d'accès au livre. Il convient cependant à ce stade de rappeler que l'analyse porte sur la notion d'unité administrative (UA), soit la collectivité dont dépend la bibliothèque, et non sur la bibliothèque au sens de bâtiment physique. Ainsi, un réseau municipal ou intercommunal de 10 équipements sera compté comme une bibliothèque dans les résultats présentées ici. En

⁸ <http://www.bibenreseau.abf.asso.fr/boite-a-outils/>

regroupant plusieurs bibliothèques anciennement municipales et décomptées séparément, l'augmentation des regroupements intercommunaux vient mécaniquement diminuer le nombre total d'UA.

Dans la logique de progression des coopérations intercommunales, on peut préciser que ces techniques estimatives concluaient à l'existence de 390 établissements intercommunaux en 2014, 460 en 2015 et 500 en 2016, soit une progression de +28% entre 2014 et 2016. Si la méthode mise en œuvre peut difficilement certifier la totale exactitude de cette progression, la tendance de fond se vérifie.

**Répartition des établissements de lecture publique en 2016
selon leur statut et leur caractère communal ou intercommunal.**

	Nombre de bibliothèques	Nombre de points d'accès au livre	Cumul
Nombre d'établissements de lecture publique de niveau communal	46,6%	50,4%	97,0%
Nombre d'établissements de lecture publique de niveau intercommunal	2,5%	0,6%	3,0%
Cumul	49,1%	50,9%	100,0%

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2016 (niveau établissement de lecture publique)

**Répartition des établissements de lecture publique en 2016
selon la caractérisation ABD et leur caractère communal ou intercommunal
données arrondies**

Caractérisation ABD	Nombre d'établissements de lecture publique de niveau communal	Nombre d'établissements de lecture publique de niveau intercommunal	Cumul
BM niveau 1	1 495	55	1 550
BM niveau 2	1 930	170	2 100
BM niveau 3	4 270	180	4 450
Total BM	7 695	405	8 100
PAL niveau 4	4 955	95	5 050
Dépôt niveau 5	3 350		3 350
Total PAL	8 305	95	8 400
Cumul	16 000	500	16 500
<i>Part des BM dans le cumul</i>	<i>48%</i>	<i>82%</i>	<i>49%</i>

En moyenne, un établissement intercommunal dessert 21 communes (19 communes en 2015 et 17 en 2014), un quart d'entre eux desservant 9 communes ou moins, un autre quart desservant 26 communes ou plus (dispersion identique à celle de 2015).

Dans cet univers, les bibliothèques intercommunales sont mécaniquement peu nombreuses, le regroupement des communes ayant pour objectif de mutualiser pour un plus grand nombre d'habitants (et donc de faire changer de tranches les établissements).

Un établissement intercommunal couvre en moyenne une population de 11 800 habitants (12 300 pour les

bibliothèques intercommunales, mais également 9 300 pour les PAL⁹ intercommunaux).

La part des établissements intercommunaux devient significative à partir des populations couvertes de 20 000 à 39 999 habitants (22 %), ce qui correspond à la population des EPCI qui regroupent des petites communes. A partir de 50 000 habitants, la proportion des établissements intercommunaux varie entre le tiers et la moitié.

***Répartition des bibliothèques (hors points d'accès au livre) en 2016
selon les populations desservies et leur caractère communal ou intercommunal.***

Population desservie (de niveau communal ou intercommunal)	Nombre de bibliothèques de niveau communal	Nombre de bibliothèques de niveau intercommunal	Total	Répartition des bibliothèques	Part des établissements intercommunaux
Moins de 2 000 hab.	3925	5	3930	48%	0%
2 000 - 4 999 hab.	2035	45	2080	26%	2%
5 000 - 19 999 hab.	1340	210	1550	19%	13%
20 000 - 39 999 hab.	240	65	305	4%	22%
40 000 - 49 999 hab.	50	10	60	1%	20%
50 000 - 69 999 hab.	40	20	60	1%	32%
70 000 - 99 999 hab.	25	15	40	1%	41%
100 000 hab. et plus	40	35	75	1%	47%
Total	7695	405	8100	100%	5%

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2016 (niveau établissement de lecture publique)

Les mêmes analyses peuvent être conduites pour les points d'accès au livre (tableau ci-dessous). Principal enseignement : 97% des points d'accès au livre desservent des populations de moins de 5 000 habitants.

⁹ Points d'accès au livre

Répartition des points d'accès au livre en 2016
selon les populations desservies et leur caractère communal ou intercommunal.

Population desservie (de niveau communal ou intercommunal)	Nombre de PAL de niveau communal	Nombre de PAL de niveau intercommunal	Total	Répartition des PAL	Part des établissements intercommunaux
Moins de 2 000 hab.	7475	5	7480	89%	0%
2 000 - 4 999 hab.	645	5	650	8%	0%
5 000 - 19 999 hab.	175	25	200	2%	13%
20 000 - 39 999 hab.	10	20	30	1%	76%
40 000 - 49 999 hab.	0	10	10	0%	90%
50 000 - 69 999 hab.	0	10	10	0%	95%
70 000 - 99 999 hab.	0	10	10	0%	100%
100 000 hab. et plus	0	10	10	0%	100%
Total	8305	95	8400	100%	1%

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2016 (niveau établissement de lecture publique)

On peut enfin estimer que 150 établissements de lecture publique de niveau intercommunal interviennent sur des territoires couverts également, totalement ou partiellement, par une offre communale. Toujours à titre estimatif, 3 100 communes seraient concernées par cette problématique de double niveau d'offre pour environ 6,3 millions d'habitants. Un établissement intercommunal concerné par cette problématique d'une offre double l'est en moyenne pour un tiers de ses communes (équivalent de 6 communes en moyenne).

2.2.2 Evolution de la qualification des établissements

L'introduction de ce chapitre faisait référence aux évolutions sensibles des établissements de lecture publique. Afin d'étayer ces propos, il est intéressant de suivre de manière longitudinale l'évolution de 6 888 établissements ayant répondu à toutes les enquêtes entre 2014 et 2016 et dont on connaît ainsi la situation.

En 2014, 49% d'entre-eux étaient classés comme bibliothèque. En 2016, ils sont 56%. Symétriquement la part des PAL est passée de 51% à 44%.

**Répartition selon la caractérisation ABD entre 2014 et 2016
d'un échantillon de 6 888 établissements de lecture publique**

	Situation 2014	Situation 2015	Situation 2016
Bibliothèques de niveau 1	11%	11%	11%
Bibliothèques de niveau 2	15%	17%	15%
Bibliothèques de niveau 3	24%	26%	29%
Total bibliothèques	49%	53%	56%
Nombre de points de lecture de niveau 4	30%	30%	28%
Nombre de dépôts de niveau 5	20%	17%	16%
Total de points d'accès au livre	51%	47%	44%
Cumul	100%	100%	100%

Source : Traitement des schémas de base probabilistes 2014 à 2016 (niveau établissement de lecture publique)

Sur ces mêmes établissements, on note que parmi les bibliothèques, 49% étaient de niveau B3 en 2014. Cette proportion a connu une croissance pour atteindre en 2016 un niveau de 52%. Sur cet échantillon, le nombre de bibliothèque de niveau 3 a connu une augmentation de 20% entre 2014 et 2016, pour une croissance de 5% pour les bibliothèques de niveau 1 et 2.

Les changements observés tout au long de ces 3 années résultent à la fois d'un phénomène d'amélioration de l'offre mais également d'établissements devenant intercommunaux et devant ainsi desservir une population plus vaste (avec un impact sur la qualification de l'établissement). Sur les 6 888 bibliothèques analysées 70% ont conservé leur niveau entre 2014 et 2016, 19% ont connu une amélioration mais 11% ont été touchés par un déclassement.

Le niveau des populations moyennes desservies évolue fortement, avec une tendance à la baisse pour les bibliothèques niveaux 1 et 2 (respectivement -14% et -8% entre 2014 et 2016), ainsi que pour les points d'accès au livre (-20%). Les bibliothèques de niveau 3 ont par contre connu un accroissement de leur population moyenne desservie passant de 3 500 habitants en 2014 à 4 800 en 2016 (progression de 37%). Ces évolutions ne reflètent pas des dynamiques démographiques mais plus prosaïquement les changements de catégories et la montée en puissance des établissements intercommunaux.

**Population moyenne desservie entre 2014 et 2016
d'un échantillon de 6 888 établissements de lecture publique**

	Situation 2014	Situation 2015	Situation 2016
Bibliothèques de niveau 1	15 200	13 500	13 000
Bibliothèques de niveau 2	10 300	10 000	9 500
Bibliothèques de niveau 3	3 500	4 000	4 800
Total bibliothèques	8 000	7 800	7 700
<hr/>			
Nombre de points de lecture de niveau 4	2 700	2 400	2 100
Nombre de dépôts de niveau 5	700	600	600
Total de points d'accès au livre	1 900	1 700	1 500
<hr/>			
Cumul	4 900	5 000	5 100

Source : Traitement des schémas de base probabilistes 2014 à 2016 (niveau établissement de lecture publique)

2.3 Ensemble des établissements de lecture publique : données nationales extrapolées

Les résultats présentés au sein de ce rapport décrivent l'activité des bibliothèques et des points d'accès au livre en présentant des données moyennes, des taux par rapport à la population et des évolutions sur la base de l'échantillon des réponses collectées.

La mise en place d'un système de pondération visant à assurer la représentativité des réponses permet d'envisager la présentation de résultats extrapolés, estimant des données cumulées pour l'ensemble des établissements de lecture publiques : combien d'inscrits comptent au total les bibliothèques et points d'accès au livre sur le territoire, quels sont les volumes totaux de prêts, quelle est la population couverte totale...

D'un point de vue purement pratique, le calcul est aisé puisqu'il ne repose que sur la multiplication des résultats moyens par le nombre d'établissements. Il est néanmoins délicat, les résultats moyens étant toujours entachés d'une incertitude liée à deux raisons principales :

- L'analyse repose sur un échantillon de bibliothèques et points d'accès au livre (avec cependant un bon taux de sondage). Les différences majeures entre chaque bibliothèque et points d'accès au livre génèrent régulièrement un intervalle de confiance compris entre +/- 3 % à +/- 6 % pour les bibliothèques et compris entre +/- 6 % à +/- 13 % pour les points d'accès au livre (cf. annexe). Autrement formulé, observer un résultat de 100 en moyenne pour les bibliothèques signifie que la vraie valeur est comprise globalement entre 95 et 105.

En prenant un exemple encore plus précis, les bibliothèques (hors point d'accès au livre) desservant au moins 2 000 habitants ont un budget moyen de dépenses pour le personnel de 310 K€. L'intervalle de confiance est de 290 K€ / 330 K€ (on a 95 % de chances de ne pas se tromper en disant que les dépenses moyennes pour le personnel d'une bibliothèque sont comprises entre 290 K€ et 330 K€). En données extrapolées, les dépenses pour le personnel des bibliothèques et des points d'accès au livre sont de 1 180 millions d'euros. La prise en compte de ce niveau d'intervalle de confiance donne une fourchette d'extrapolation de 1 100 millions à 1 290 millions d'euros.

- Les réponses collectées ont dû être apurées, certaines informations ne pouvant pas être perçues comme cohérentes. Les choix méthodologiques de gestion de ces valeurs extrêmes impactent fortement les résultats. La stratégie retenue ayant été de ne gérer que les valeurs très atypiques, les données obtenues pourraient être des majorants.

En reprenant l'exemple des dépenses pour le personnel, les données brutes indiquaient une dépense moyenne de 113 K€. La gestion des unités non répondantes (plus souvent des « petites » bibliothèques) a fait augmenter cette moyenne à 118 K€ (soit +0.5 %). La gestion des valeurs extrêmes peu probables conclut in fine à une dépense moyenne de 100 K€ (soit +9.4% par rapport à la valeur initiale).

- La démarche reposant par la multiplication des valeurs moyennes par le nombre de bibliothèques et le nombre de points d'accès au livre, les incertitudes pesant sur ces volumes d'établissements de lecture publique (et sur la répartition entre ces deux types d'établissements) renforcent l'incertitude globale.

En étant conscient de la difficulté de l'exercice et en insistant fortement sur les réserves décrites précédemment, on présente néanmoins ces données extrapolées, en valeurs arrondies, dans le tableau suivant :

**Principaux indicateurs descriptifs de l'activité des bibliothèques et des points d'accès au livre en 2016,
valeur moyenne par établissement et valeur extrapolée**

		Nombre moyen pour les biblio- thèques	Nombre moyen pour les points d'accès au livre	Estimation du nombre total cumulé national
	Nombre d'établissements de lecture publique	8 100	8 400	16 500
E101	Nombre d'inscrits actifs	1 200	110	10 600 000
E103	Nombre d'emprunteurs actifs	900	110	8 300 000
E239	Nombre total de prêts	32 500	2 000	279 500 000
E203	Nombre de prêts de livres	23 800	1 900	208 700 000
D128	Collections, livres imprimés	17 200	2 300	158 700 000
D409	Collections, documents sonores	1 900	100	16 100 000
D411	Collections, documents vidéo	830	22	6 900 000
D129	Acquisitions, livres imprimés	900	140	8 500 000
D410	Acquisitions, documents sonores	80	2	700 000
D412	Acquisitions, vidéos	70	2	600 000
F714	Dépenses totales d'acquisitions (documents imprimés, sur support et ressources numériques)	17 200 €	900 €	147,6M€
G135	Personnels hors bénévoles	4,4	0,4	39 300
G102	ETPT toutes catégories hors bénévoles	3,7	0,3	32 100
G129	Nombre de bénévoles	6,0	4,2	83 800
G131	ETPT de bénévoles	1,2	1,2	19 300
F201	Dépense totale pour le personnel	138 700 €	6 600 €	1 178 M€
F101	Total des dépenses d'investissements	25 300 €	1 200 €	214,4 M€

M€ : millions d'euros

Lecture : En 2016, une bibliothèque représentait en moyenne 1 200 inscrits actifs, pour 110 inscrits actifs pour un point d'accès au livre. Sur la base de 8 100 bibliothèques et 8 400 points d'accès au livre implantés en France, on peut estimer qu'il y a en France 10,6 millions d'inscrits.

3. Activité des bibliothèques en 2016

3.1. Accès et services

3.1.1. Bâtiments

Dans un contexte d'augmentation de la fréquentation et d'érosion des emprunts, les usages *in situ* dans les bibliothèques se développent tout particulièrement. Comment estimer alors la qualité des bâtiments et leur adéquation avec les besoins et les usages ?

La surface moyenne par établissement et la surface moyenne par habitant constituent un premier indicateur, qui reste très stable au fil des années pour les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants. Le chiffre de 0,06 m² par habitant reste proche des préconisations de l'Etat, qui recommande 0,07 m² par habitant pour la mise en œuvre d'un projet de construction. Tout au long des cinq dernières années (2012-2016), on observe une stabilité de ce niveau de 0,06 m² par habitant.

La surface moyenne totale demeure très liée à la taille de la collectivité : non seulement les collectivités de plus de 100 000 habitants disposent de bibliothèques plus grandes, mais il s'agit généralement de réseaux regroupant plusieurs lieux de lecture, d'où une surface cumulée plus importante.

Surface moyenne des bibliothèques en 2016 desservant 2 000 habitants ou plus

Type	Population couverte	Surface moyenne par établissement (m ²)	Surface moyenne par habitant (m ²)
	100 000 habitants et plus	11 480	0,05
	40 000 à 99 999 habitants	3 400	0,06
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	1 890	0,07
	5 000 à 19 999 habitants	660	0,07
	2 000 à 4 999 habitants	240	0,08
	Ensemble des bibliothèques	940	0,06

Le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques portant sur *L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales*¹⁰ rappelle cependant que le nombre de mètres carrés par habitants est un indicateur nécessaire mais non suffisant pour apprécier les besoins en équipement dans une collectivité. D'une part, l'existence d'une bibliothèque dont la surface est aux normes n'induit pas forcément que cet équipement est de qualité ; d'autre part, cela ne permet pas d'apprécier si la desserte de proximité est satisfaisante. Dans la mesure où une grande majorité des usagers mettent moins de 20 minutes à se rendre dans la bibliothèque qu'ils fréquentent habituellement¹¹, l'existence d'un maillage resserré de lieux de

¹⁰ Jean-Luc Gautier Gentès, avec la collaboration de Joëlle Claud, *L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales*, 2015. Disponible en ligne : (<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Documentation/Publications/Rapports-de-l-IGB/L-equipement-des-communes-et-groupements-de-communes-en-bibliothèques-lacunes-et-realités-territoriales>)

¹¹ Selon l'enquête conduite par le Ministère en 2016, 61% des usagers fréquentant au moins une fois par mois une bibliothèque, mettent moins de 10 minutes pour s'y rendre, 30% mettant entre 10 et 20 minutes. *Publics et usages des bibliothèques en 2016*, enquête réalisée par TMO Régions pour le Ministère de la Culture, 2017. Disponible en ligne : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>.

lecture à un niveau infra communal peut, en fonction du territoire considéré, être seul à même de garantir une réelle égalité territoriale.

Les bâtiments des bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants semblent, en moyenne, suivre les normes, puisque leur surface moyenne est de 100 m², soit 0,09 m² par habitant.

En 2016, le concours particulier « Bibliothèques » de la Dotation générale de décentralisation (DGD) a permis la construction de 94 nouveaux équipements. Les bibliothèques départementales ont, quant à elles, versé 12,2 M€ d'aides à la construction aux collectivités de leur réseau en 2016, un montant en très forte baisse par rapport à 2015¹².

3.1.2. Amplitude horaire

Si la densité du maillage territorial français résulte d'un effort conjoint et de long terme des collectivités territoriales et de l'État, il ne peut réellement profiter aux usagers que si les bâtiments et les services sont faciles d'accès pour tous. Une adaptation des horaires d'ouverture aux besoins et aux usages semble aujourd'hui indispensable pour garantir à chacun l'égalité d'accès à la lecture publique.

L'amplitude horaire hebdomadaire reste largement dépendante de la taille de la collectivité : l'amplitude horaire moyenne pour l'ensemble des bibliothèques, toutes tailles de collectivités confondues, est de 15 heures. La relative faiblesse de ce chiffre s'explique par le poids important des petites bibliothèques. **Ainsi, la moyenne s'élève à 21 heures si l'on ne prend en compte que les collectivités desservant plus de 2 000 habitants.** Quant aux collectivités de 100 000 habitants et plus, elles sont ouvertes en moyenne 41 heures par semaine. La comparaison de l'amplitude horaire des bibliothèques françaises avec celles de bibliothèques étrangères doit donc prendre en compte dans l'analyse les spécificités du paysage français de la lecture publique, caractérisé par le poids important des petites communes au sein d'un maillage territorial très dense.

Amplitude horaire moyenne des bibliothèques en 2016 desservant 2 000 habitants ou plus

Type	Population couverte	Amplitude horaire moyenne
	100 000 habitants et plus	45
	40 000 à 99 999 habitants	33
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	29
	5 000 à 19 999 habitants	23
	2 000 à 4 999 habitants	16
	Ensemble des bibliothèques	21

Ces chiffres restent très stables depuis cinq ans, même si on remarque une légère tendance à la hausse, observée quelle que soit l'ampleur des populations couvertes. En 2016, le Ministère de la Culture a mis en place un dispositif de soutien aux collectivités souhaitant mettre en œuvre des projets d'extension ou d'évolution des horaires d'ouverture de leurs bibliothèques. Dès sa première année d'existence, le dispositif a permis d'accompagner 20 projets, pour un montant de l'aide de l'État s'élevant à 669 885 €. Ces projets, qui concernaient aussi bien des petites collectivités que des villes de plus de 100 000 habitants, ont permis d'étendre l'amplitude horaire de 6h30 en moyenne.

¹² Bibliothèques départementales, synthèses nationale des données 2013-2016, synthèse réalisée en 2018 par TMO Régions et l'Observatoire de la lecture publique, disponible en ligne <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-departementales/Bibliotheques-departementales-Donnees-d-activite-2013-2016>.

Évolution de l'amplitude moyenne des bibliothèques desservant 2 000 habitants ou plus (2012-2016)

Type	Population couverte	2012	2013	2014	2015	2016
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	43	44	42	44	45
	40 000 à 99 999 habitants	31	32	33	34	33
	20 000 à 39 999 habitants	28	28	28	29	29
	5 000 à 19 999 habitants	22	22	22	22	23
	2 000 à 4 999 habitants	15	15	15	16	16
Ensemble des bibliothèques		20	20	20	21	21

Les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants sont ouvertes en moyenne 222 jours dans l'année, un chiffre qui s'élève à 265 pour les collectivités de plus de 100 000 habitants pour 206 jours au sein des collectivités de 2 000 à 4 999 habitants.

Tout comme l'amplitude horaire hebdomadaire, le nombre de jours d'ouverture annuels a progressé durant la période considérée.

Évolution du nombre de jours d'ouverture annuelle des bibliothèques desservant 2 000 habitants ou plus (2012-2016)

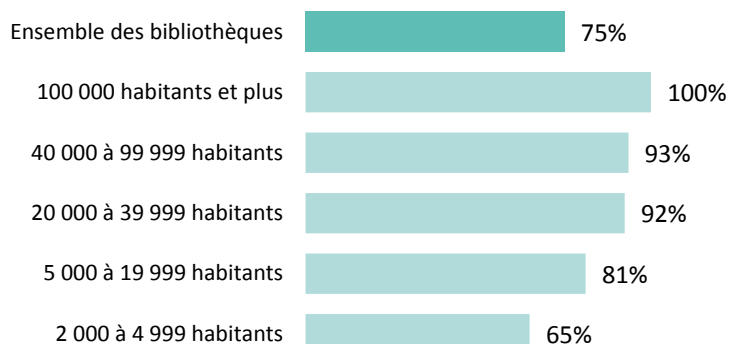
Type	Population couverte	2012	2013	2014	2015	2016
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	246	248	251	255	265
	40 000 à 99 999 habitants	241	245	249	253	256
	20 000 à 39 999 habitants	238	239	239	239	241
	5 000 à 19 999 habitants	224	225	228	231	232
	2 000 à 4 999 habitants	195	197	201	205	206
Ensemble des bibliothèques		212	214	217	220	222

Cet indicateur est en moyenne nettement moins élevé pour les bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants, puisqu'il s'élève en 2016 à 151 jours par an.

3.1.3. Présence en ligne

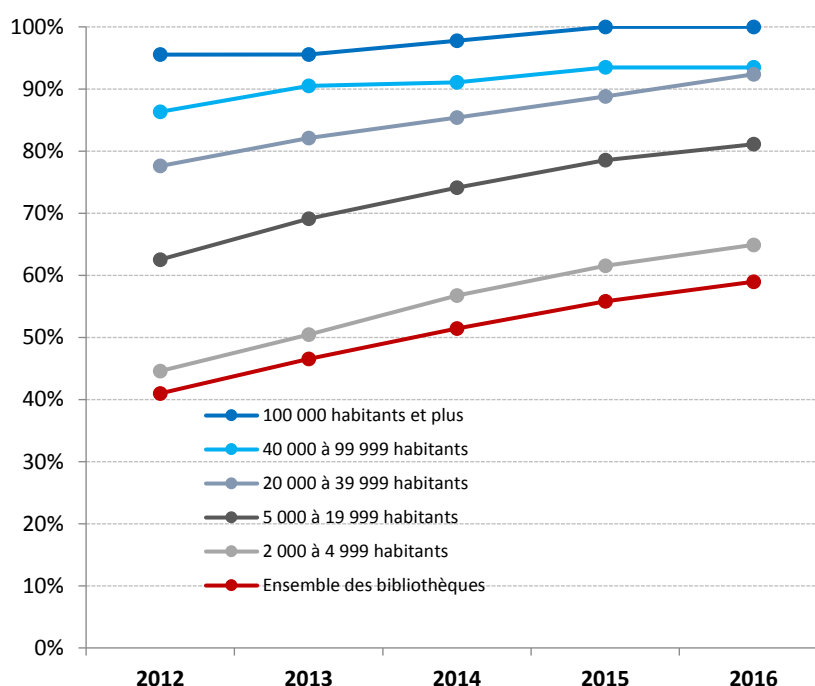
En 2016, 75% des bibliothèques desservant plus de 2000 habitants disposaient d'un site web en propre. Si ce taux laisse encore apparaître une marge de progression, il convient de rappeler qu'une part importante des bibliothèques considérées dessert moins de 5 000 habitants, seuil en deçà duquel la présence en ligne des bibliothèques est plus faible (65% pour la tranche de 2 000 à 5 000 habitants). Pour les collectivités de 5 000 à 19 999 habitants, on observe que 81% des bibliothèques disposent d'un site web en propre, cette proportion étant de 94% au-delà de 20 000 habitants.

Part des bibliothèques disposant d'un site web dédié en 2016 parmi les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus



Cet indicateur continue à augmenter régulièrement depuis 2012. Ainsi, on constate une augmentation de plus de dix points pour les bibliothèques desservant moins de 40 000 habitants, tandis qu'elle se tasse dans les plus grandes collectivités, historiquement mieux équipées.

Évolution de la part des bibliothèques disposant d'un site web dédié (2012-2016)

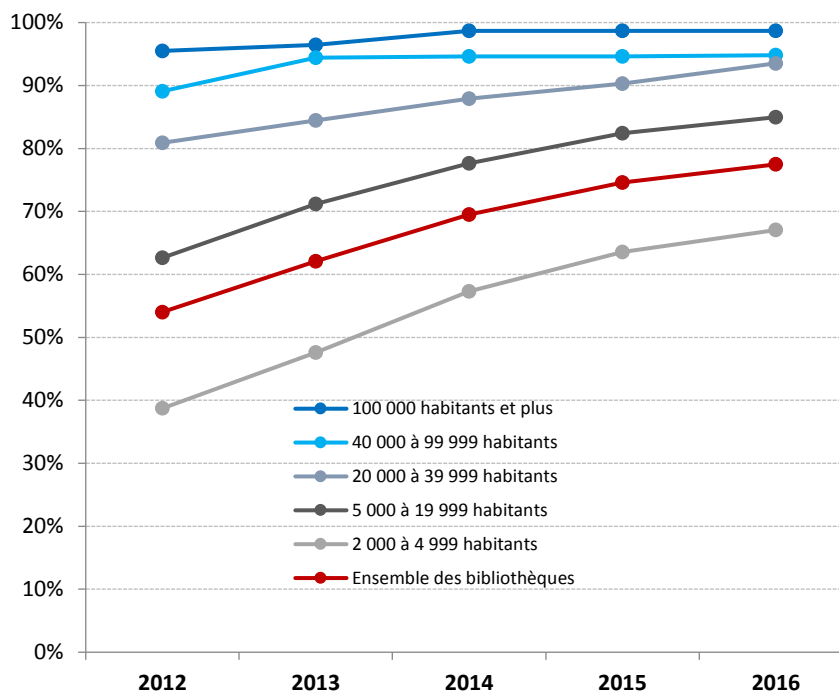


La marge de progression reste cependant importante pour les bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants, qui ne sont que 42% à disposer d'un site web en propre.

L'absence de site web en propre n'empêche pas une présence en ligne de l'établissement. **77% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent un catalogue en ligne à leurs usagers**, qui peut, lorsque les établissements ne disposent pas de leur propre site, être selon les cas - accessible depuis une page web du site de la collectivité. Cet indicateur est également en augmentation régulière, avec une très nette accélération pour les bibliothèques desservant de 2 000 à 19 999 habitants. Les bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants

sont, quant à elles, 49% à proposer un catalogue en ligne à leurs usagers. 7% de ces bibliothèques n'ont donc pas de site web en propre mais rendent leurs collections visibles sur internet.

Évolution de la part des bibliothèques proposent un catalogue en ligne (2012-2016)



3.2. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Environ 26% de la population française est en situation de handicap au sens large (reconnu administrativement ou ayant un fort impact sur la vie quotidienne). Ce chiffre recouvre des réalités très différentes selon l'âge, le degré et la nature du handicap (visuel, auditif, moteur, cognitif, mental ou psychique)¹³.

Le rôle des bibliothèques est donc particulièrement important pour l'accès de chacun à l'information et à la culture, mission qui ne peut être remplie que lorsque les équipements, les collections et les services sont adaptés.

Les questions relatives à l'accessibilité n'ayant été posées qu'à partir de 2013, on ne dispose que d'un recul limité sur l'évolution de ces indicateurs. La tendance d'ensemble semble cependant à la hausse.

3.2.1. Accessibilité des équipements

L'année 2015 marquait les dix ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. D'après la réglementation en vigueur, « est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente »¹⁴. Si aucune disposition n'est spécifiquement prévue pour les bibliothèques, elles doivent, en tant qu'équipement recevant du public, garantir une circulation aisée au sein du bâtiment et un bon

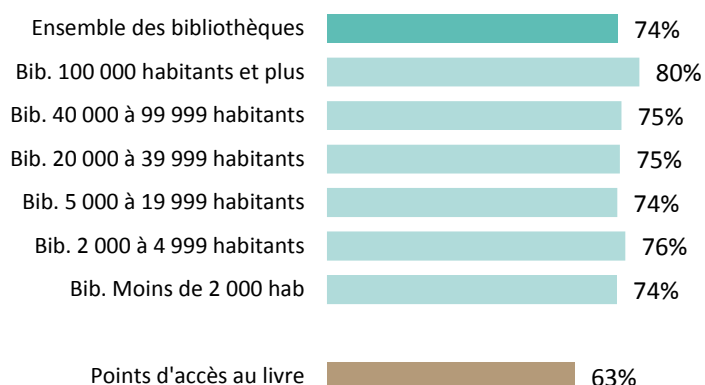
¹³ Source : INSEE, situations démographiques et projections de population 2005-2050, scénario central. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1089

¹⁴ Décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014, article R. 111-19-7. Voir <http://www.accessibilite-batiment.fr/erp-situations-dans-un-cadre-bati-existant/generalites-et-definitions/decret.html>

accès aux services.

74% des collectivités interrogées offrant les services d'une bibliothèque déclarent disposer au moins d'un bâtiment accessible au sens entendu par cette loi. On constate que les établissements accessibles se répartissent de façon très homogène entre les différentes tailles de collectivité : l'effort de mise en accessibilité du bâti est tout autant réalisé par des communes de moins de 2 000 habitants que par des collectivités de plus de 100 000 habitants. On doit également souligner la progression des efforts de ces collectivités puisqu'en 2013, cette proportion n'était que de 69%.

Part des bibliothèques accessibles au sens de la loi du 25 mars 2005 (bâti) en 2016



Afin que chacun puisse accéder à l'information et à la culture, ce bâti accessible doit également s'accompagner de la mise en place de matériels adaptés aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap. Ces dernières peuvent aussi bien être aveugles ou malvoyantes qu'en situation de handicap moteurs, pour lesquelles une navigation adaptée dans le texte peut être nécessaire. **Environ 10% des bibliothèques desservant plus de 2000 habitants proposent des postes informatiques adaptés aux personnes en situation de handicap, équipés notamment pour les personnes empêchées de lire.** Cette proportion est stable depuis 2014, première année de mesure de ce type d'équipement.

Si les petites collectivités sont très peu nombreuses à pouvoir acquérir ce type de matériel, 51% des collectivités desservant plus de 100 000 habitants le proposent à leurs usagers et 36% pour les collectivités de 40 000 à 99 999 habitants.

L'accessibilité numérique des services publics, inscrite dans la loi du 11 février 2005 (art. 47), est une obligation à laquelle l'ensemble des bibliothèques doivent répondre. En effet, un site web accessible à tous permet aux services numériques ainsi qu'aux informations sur le fonctionnement de la bibliothèque (horaires, accès, activité...) d'être connus de tous les usagers, facilitant ainsi la préparation des visites et le bon accès au bâti.

Le Référentiel général d'accessibilité des Administrations (RGAA), dont la dernière version date de 2017, donne un cadre général pour l'accessibilité des sites des services publics de l'État, des établissements qui en dépendent et des collectivités territoriales.

Tandis que l'accessibilité du bâti concerne une majorité d'équipements de lecture publique, celle des services numériques reste très minoritaire.

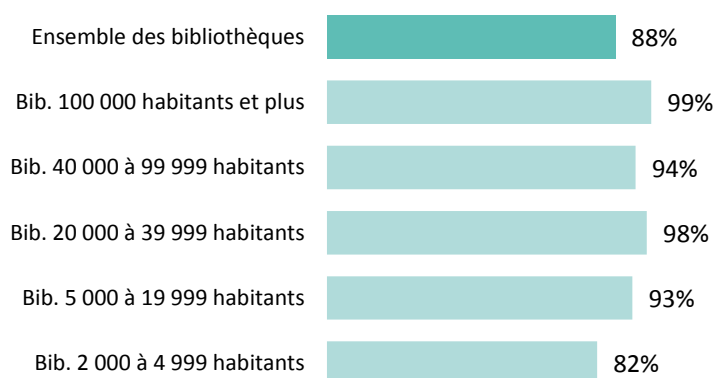
3.2.2. Accessibilité des collections

Les établissements de lecture publique peuvent également constituer un vecteur important dans la mise à disposition de collections adaptées auprès des publics empêchés de lire. Le code de la propriété intellectuelle prévoit une exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées. Elle permet à des organismes à but non lucratif de réaliser et de communiquer aux personnes en situation de handicap des versions adaptées

des œuvres protégées, sans avoir ni à demander d'autorisation préalable aux titulaires des droits et droits voisins (auteurs, éditeurs, producteurs, interprètes, etc.) ni à les rémunérer. Les versions adaptées peuvent être des livres en braille, des livres audio ou numériques au format accessible Daisy, des livres à la mise en page adaptée pour les besoins des personnes dyslexiques ou malvoyantes, des œuvres en relief, des vidéos en langue des signes, etc.

En complément, l'interrogation de 2016 a intégré les ouvrages en gros caractères ainsi que les livres lus du commerce. La prise en compte de ces deux nouvelles formes de collections adaptées change très sensiblement la proportion d'établissements offrant ce type de services. Pour mémoire, le rapport 2015 (excluant les ouvrages en gros caractères et les livres lus du commerce¹⁵) indiquait que 28% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposaient des collections adaptées. Avec la prise en compte de ces deux nouveaux formats, 88% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent des collections adaptées.

**Part des bibliothèques proposant en 2016
des collections adaptées aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap
(avec prise en compte des ouvrages en gros caractères et les livres lus du commerce)**



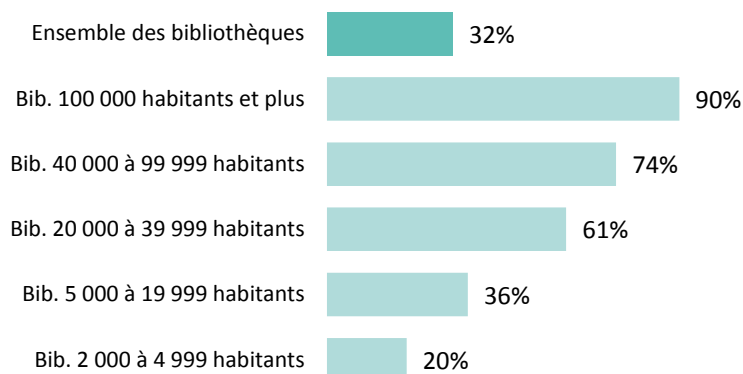
L'évolution des résultats avec le changement de périmètre de cette question sur les équipements adaptés semble montrer qu'une majorité de bibliothèques propose des collections que l'on peut qualifier de partiellement adaptées, ou du moins qui peuvent être accessibles à une partie des personnes empêchées de lire du fait d'un handicap. Cependant, des solutions comme les livres audio du commerce sont souvent, pour les personnes aveugles et malvoyantes, d'un usage moins commode que les formats spécifiquement dédiés comme les livres audio en Daisy.

3.2.3. Action culturelle et accessibilité

32% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants mettent en œuvre des actions destinées aux personnes en situation de handicap. Contrairement au bâti et tout comme les postes et collections adaptées, ce chiffre est très fortement lié à la taille de la collectivité. Mettre en œuvre des actions culturelles spécifiquement destinées aux personnes en situation de handicap demande en effet un personnel formé ainsi que la mise en œuvre de partenariats avec des organismes et associations spécialisés dans ce domaine. La présence, dans les bibliothèques des grandes collectivités, d'un plus grand nombre d'agents facilite donc la mise en œuvre de ce type d'actions.

¹⁵ Le périmètre exact de cette question en 2015 comprenait notamment les items suivants : Braille, ouvrage en Daisy, revue en synthèse vocale, livres-dvd en langue des signes française (LSF), livres tactiles ou en relief.

Part des bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus et mettant en œuvre des actions en direction des personnes en situation de handicap en 2016



La synthèse des résultats de l'étude *Bibliothèques et publics empêchés*, confiée au Credoc par le ministère de la Culture et publiée en janvier 2017, montre que 80% des bibliothèques desservant plus de 10 000 habitants mettent en œuvre au moins une action à destination des publics en situation de handicap. La formation du personnel apparaît comme un facteur essentiel à la réussite de ces actions.

3.3. Usages et usagers

Les données collectées auprès des bibliothèques municipales et intercommunales permettent d'établir une photographie générale des usages en bibliothèque. Cependant, il est plus complexe d'en tirer des éléments sur la part de Français qui fréquentent les bibliothèques municipales et intercommunales, ainsi que des conclusions sur les évolutions des usages en bibliothèque à l'échelle nationale. C'est pourquoi le Ministère de la Culture mène sur une base décennale, outre l'enquête sur les Pratiques culturelles des Français, qui permet de replacer les usages en bibliothèque dans le contexte plus vaste des pratiques culturelles, des enquêtes spécifiques sur les publics et les usages des bibliothèques de lecture publique. Douze ans après la dernière enquête conduite sur ce sujet, la Direction générale des médias et des industries culturelles a diffusé en juin 2017 une nouvelle étude sur les publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016¹⁶.

3.3.1. Emprunteurs actifs

La part des inscrits actifs par rapport à la population desservie peut constituer un indicateur utile en ce que l'inscription requiert une démarche active des usagers. Néanmoins, cette question n'est adressée qu'aux seuls établissements destinataires d'un questionnaire dit complet, tandis que les petites bibliothèques remplissent un rapport de type abrégé où cette donnée n'est pas demandée. Le principal indicateur de suivi des usages au niveau national est donc plutôt le taux d'emprunteurs actifs.

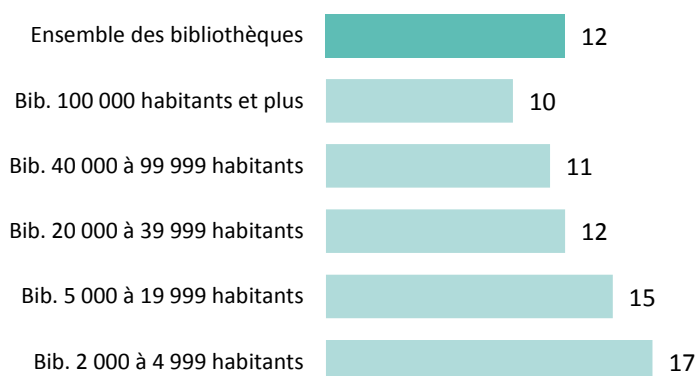
¹⁶ Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016, rapport de l'enquête du Ministère de la Culture/DGMIC confiée à TMO Régions, mars 2017, disponible en ligne [<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>]

Nombre moyen d'emprunteurs actifs en bibliothèque en 2016

Type	Population couverte	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	22 400
	40 000 à 99 999 habitants	6 800
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	3 400
	5 000 à 19 999 habitants	1 350
	2 000 à 4 999 habitants	530
Ensemble des bibliothèques		1 900

12% de la population desservie a effectué au moins un emprunt en bibliothèque. Si le nombre en valeur absolue est plus élevé dans les grandes collectivités, la part de la population couverte reste plus importante dans les communes de moins de 5 000 habitants.

Nombre d'emprunteurs actifs en bibliothèques en 2016 : ratio pour 100 habitants



Après avoir connu un léger repli entre 2014 et 2015, ce résultat de 2016 est stable par rapport à l'année précédente. Plus globalement, on doit noter une très légère érosion sur la période 2012 / 2016, **les ordres de grandeur étant toutefois globalement stables depuis cinq ans.** Cette évolution est à mettre en regard avec les autres données d'usages des services des bibliothèques, qui quant à elles sont en hausse, au premier rang desquels la fréquentation des équipements. Plutôt qu'une baisse des usages en bibliothèque, l'érosion continue des emprunts, associée à une progression elle aussi continue de la fréquentation traduit donc plutôt leur grande diversification. Ce constat, également observé par les bibliothécaires, se confirme lorsqu'on interroge les usagers : d'après l'enquête du Ministère de la Culture, *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016*, la moitié des personnes qui avaient fréquenté une bibliothèque municipale ou intercommunale au cours de l'année écoulée n'avaient pas réalisé d'emprunt de livre à cette occasion.

**Évolution 2012-2016 du nombre d'emprunteurs en bibliothèque, ratio pour 100 habitants
Bibliothèques desservant 2 000 habitants ou plus (2012-2016)**

Type	Population couverte	2012	2013	2014	2015	2016
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	11	11	11	10	10
	40 000 à 99 999 habitants	12	13	13	12	11
	20 000 à 39 999 habitants	14	14	13	12	12
	5 000 à 19 999 habitants	16	16	15	15	15
	2 000 à 4 999 habitants	18	18	17	17	17
Ensemble des bibliothèques		13,5	13,0	12,6	12,1	11,9

Toujours dans le champ des bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus, le taux d'inscrits actifs est stable entre 2015 et 2016, s'établissant à un peu plus de 15%. Cet indicateur porte sur les personnes ayant une carte d'inscrit active qui, selon la politique menée par l'établissement, peut permettre d'accéder à d'autres services en-dehors du prêt (accès à internet, ressources numériques, ateliers, etc.). Cette donnée semble donc plus pertinente que les emprunteurs pour estimer un taux de pénétration des bibliothèques. Il convient toutefois de rappeler que ce chiffre constitue une estimation globale, cette donnée étant uniquement demandée pour les rapports complets et non les rapports abrégés¹⁷. Le taux d'imputation est donc particulièrement élevé pour cet indicateur.

Cet ordre de grandeur peut cependant être consolidé grâce aux données de l'enquête 2016 sur la fréquentation des bibliothèques, selon laquelle 16% de la population française est inscrite dans une bibliothèque.

En observant ces différents indicateurs sur la longue période 2006/2016, les résultats semblent indiquer que les fortes baisses ont eu lieu entre 2006 et 2010 mais que, depuis, une tendance à la stabilité tend à prévaloir.

3.3.2. Fréquentation

La principale donnée de fréquentation demandée dans le rapport annuel est le nombre d'entrées réalisées dans les équipements. Cette donnée peut être produite grâce à un compteur situé à l'entrée de la bibliothèque, ou grâce à une estimation extrapolée à partir d'un comptage réalisé sur deux semaines¹⁸. Plus la collectivité est petite, plus faible est la probabilité que l'équipement dispose d'un compteur d'entrées. Dans les collectivités de 10 000 habitants et moins, les taux de réponse à la question du nombre de visites sont particulièrement faibles, remarques qu'il convient de garder à l'esprit lors de la lecture des résultats suivants :

¹⁷ Le rapport abrégé se distingue du rapport complet par le nombre plus restreint de questions posées. Par ailleurs, le rapport abrégé s'adresse en général aux bibliothèques du réseau des bibliothèques départementales et constitue la majorité des rapports remplis lors de l'enquête.

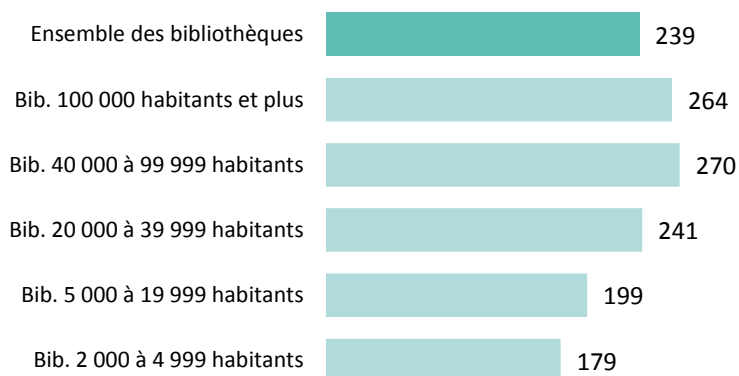
¹⁸ Méthode préconisée par la norme ISO 2789 « Statistiques internationales des bibliothèques »

Nombre moyen de visites par bibliothèque en 2016

Type	Population couverte	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	623 000
	40 000 à 99 999 habitants	162 200
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	66 800
	5 000 à 19 999 habitants	18 500
	2 000 à 4 999 habitants	5 700
Ensemble des bibliothèques		37 600

Tout comme en 2015, on remarque que le nombre d'entrées est un indicateur particulièrement sensible à la taille de la collectivité. Ce phénomène est particulièrement visible lorsqu'on rapporte le nombre d'entrées en bibliothèques à la population :

Nombre moyen de visites en bibliothèque en 2016 : ratio pour 100 habitants

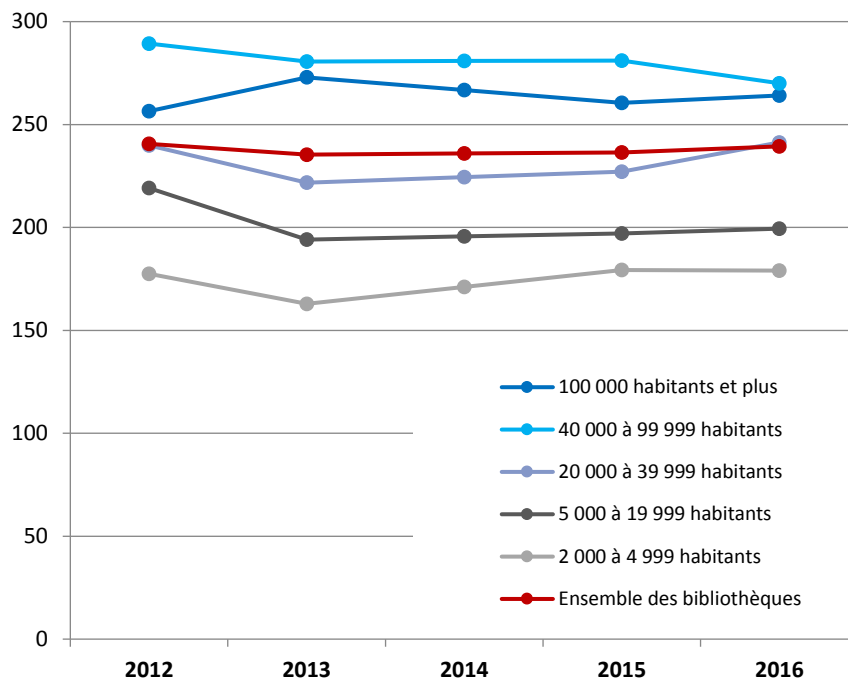


La variation est particulièrement sensible pour les bibliothèques desservant entre 5 000 et 20 000 habitants. La taille de 40 000 habitants continue de constituer un seuil important pour cet indicateur, alors qu'il s'agit des bibliothèques dans lesquelles le taux d'emprunteurs est plus faible. Ce phénomène traduit la diversité des usages dans les grandes bibliothèques, pour lesquelles la mutualisation de certaines opérations permet de consacrer davantage de moyens, notamment humains, à l'action culturelle. Cependant, la proposition d'espaces accueillants et de services diversifiés peut se retrouver également dans les politiques de lecture publique des plus petites collectivités.

Le nombre d'entrées moyen par établissement connaît une légère augmentation par rapport à 2015 (5% environ). Rappelons que 2015 montrait également une progression de 5% par rapport à 2014.

Cependant, l'indicateur relatif rapportant les visites au nombre d'habitants est stable depuis 2013. La progression du nombre de visites n'est pas suffisamment conséquente par rapport à l'augmentation de la population desservie pour être réellement visible.

Nombre de visites en bibliothèques pour 100 habitants 2012-2016



La meilleure méthode pour mesurer un taux de pénétration de la bibliothèque au regard de la population reste l'enquête de publics : en effet, la mesure par comptage d'entrées permet d'estimer le nombre de visites, mais ne peut donner aucune indication sur le nombre de visiteurs (une même personne pouvant avoir réalisé plusieurs visites dans l'année). L'enquête nationale *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016* permet d'actualiser cette information. En effet, 40% des personnes interrogées ont déclaré avoir fréquenté une bibliothèque municipale dans les 12 derniers mois. 51% des personnes venant en bibliothèque municipale une fois par mois ou plus ont déclaré ne pas y être inscrites. Par ailleurs, seuls 50% des fréquentants ont déclaré avoir réalisé au moins un emprunt de livres¹⁹.

Ces chiffres rejoignent les observations des professionnels des bibliothèques, qui font état de la très grande diversité des pratiques dans leurs établissements : les bibliothèques voient ainsi se renforcer leur fonction de lieu d'accueil et d'échanges, créatrice de lien social.

¹⁹ *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016, op. cit.*, p. 15 et p. 36.

3.3.3. Visites du site internet de la bibliothèque

L'Observatoire de la lecture publique ne collecte pas de données relatives au nombre de connexions aux sites internet des bibliothèques auprès des établissements répondant au questionnaire dit abrégé (ce qui correspond à la majorité des bibliothèques: les moyennes présentées correspondent par conséquent à des établissements relativement importants et professionnalisés. Seules les collectivités de plus de 2 000 habitants sont prises en compte dans l'analyse. Les réponses des bibliothèques dépourvues de site internet sont également écartées, ce qui évite une baisse artificielle de la moyenne due aux réponses « zéro ».

En 2012, 56% des bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus disposaient d'un site internet. Quatre ans plus tard, en 2016, elles sont 75% dans cette situation.

Après une augmentation constante entre 2010 et 2014 puis une stabilisation entre 2014 et 2015, le nombre moyen de visites sur les sites web des bibliothèques montre de nouveau une croissance entre 2015 et 2016 (d'environ +10%) avec en moyenne aux alentours de 15 900 visites réalisées en-dehors de la bibliothèque et de 8 000 dans les murs de la bibliothèque, soit un total de 24 000 visites annuelles environ.

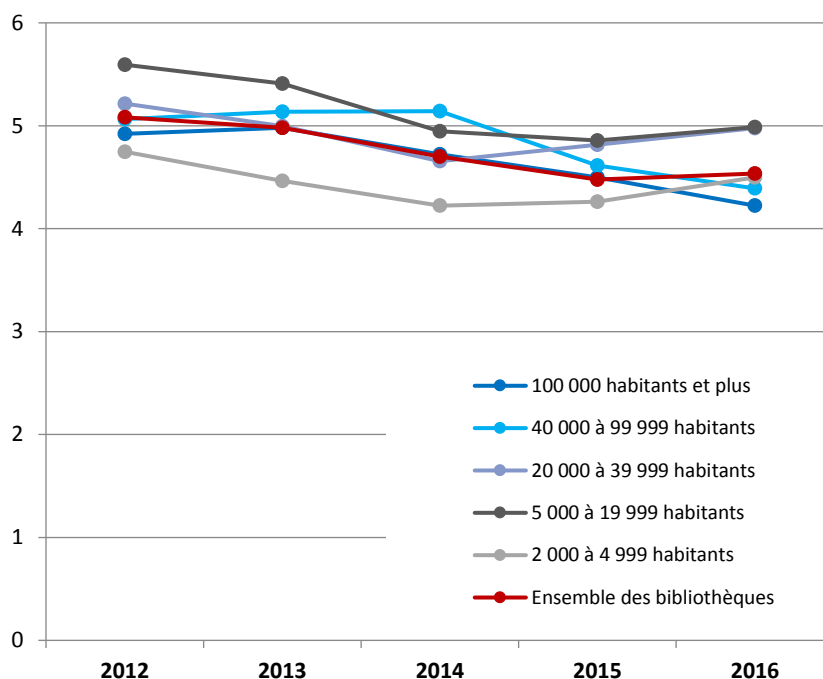
3.3.4. Prêts de documents et nombre de consultations de ressources numériques

Nombre de prêts de documents physiques en 2016

Type	Population couverte	Nombre de prêts par habitant	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	4,2	996 300
	40 000 à 99 999 habitants	4,4	263 700
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	5,0	137 700
	5 000 à 19 999 habitants	5,0	46 200
	2 000 à 4 999 habitants	4,5	14 300
	Ensemble des bibliothèques	4,5	71 200

Entre 2015 et 2016, on observe une stabilité du nombre de prêts de documents physiques réalisés, phénomène faisant suite à 3 années de baisse entre 2012 et 2015. Le nombre de prêts de 2016 se situe à 95% de ce qu'il était en 2012.

Nombre de prêts de documents physiques par habitant entre 2012-2016



Les prêts de livres représentent environ 70% de l'activité de prêts, proportion ne variant que peu sur la période 2012-2016. Les niveaux de prêts de livres n'ont que peu baissé entre 2012 et 2016, ne reculant que de 2% tout au long de ces 4 années. Les prêts de documents physiques hors livres se sont, pour leur part, plus sensiblement réduits. Le niveau observé en 2016 (moyenne de 20 000 prêts hors livres) est en retrait de 13% par rapport à 2012. Les supports physiques hors livres ont tout au long des années 2000 et au début des années 2010 dynamisé l'activité de prêt des bibliothèques. L'évolution des modes d'accès aux contenus produit depuis 4 ans des effets de plus en plus notables.

Nombre de prêts de livres en 2016

Type	Population couverte	Nombre de prêts de livres par habitant	Nombre moyen de prêts de livres par établissement
	100 000 habitants et plus	2,8	668 500
	40 000 à 99 999 habitants	3,0	181 500
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	3,6	98 300
	5 000 à 19 999 habitants	3,8	35 300
	2 000 à 4 999 habitants	3,7	11 800
	Ensemble des bibliothèques	3,3	51 100

3.4. Moyens

3.4.1. Personnel

En moyenne, les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants emploient neuf agents salariés. Cette moyenne cache en réalité des disparités très importantes selon les moyens des collectivités, qui sont directement liés à leur taille. En revanche, le ratio entre le nombre d'agents et la population ne varie que très marginalement entre petites et grandes bibliothèques.

Nombre moyen d'agents salariés par bibliothèque en 2016

Type	Population couverte	Ratio pour 10 000 habitants	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	5,5	130,0
	40 000 à 99 999 habitants	6,3	37,8
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	6,5	17,9
	5 000 à 19 999 habitants	6,1	5,7
	2 000 à 4 999 habitants	5,8	1,8
	Ensemble des bibliothèques	5,9	9,3

Les agents salariés travaillent à temps complet dans leur très grande majorité. En moyenne, le rapport entre le nombre d'agents et le décompte du personnel en équivalent temps plein travaillé (ETPT) est de 87%, résultat stable entre 2012 et 2016. Ainsi, les bibliothèques desservant 2 000 habitants ou plus s'appuient en moyenne sur un volume de 8,1 ETPT salariés.

Nombre moyen d'ETPT salariés par bibliothèque en 2016

Type	Population couverte	Ratio pour 10 000 habitants	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	5,0	118,5
	40 000 à 99 999 habitants	5,6	33,9
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	5,7	15,7
	5 000 à 19 999 habitants	5,1	4,8
	2 000 à 4 999 habitants	4,4	1,4
	Ensemble des bibliothèques	5,2	8,1

Le décompte du personnel en équivalent temps plein travaillé fait apparaître un paysage un peu moins homogène selon l'importance des populations desservies. Les ratios par habitant connaissent des écarts plus importants selon les ETPT. Cependant, les écarts ont tendance à se réduire entre 2012 et 2016, ce qui semble correspondre à davantage d'embauches dans les collectivités plus petites.

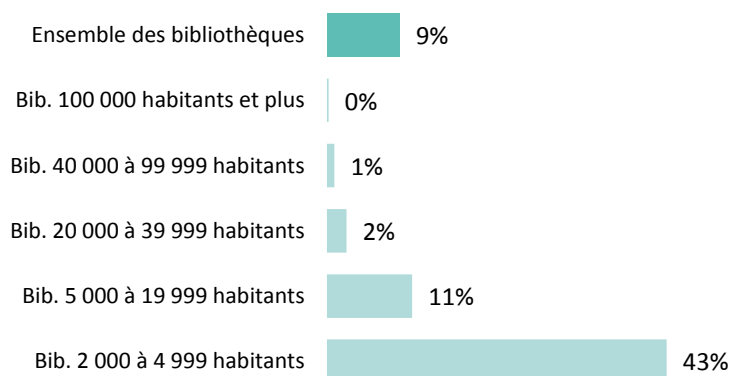
Entre 2012 et 2016, le nombre d'ETPT a connu une croissance de 7% pour les collectivités de 5 000 à 19 999 habitants, les collectivités de 2 000 à 4 999 habitants montrant une progression de 13%. Les établissements desservant 20 000 habitants et plus ont pour leur part connu une relative stabilité de leurs effectifs. Pour le cumul de ces bibliothèques, la progression a été de +3%.

**Évolution 2012-2016 du nombre moyen d'ETPT par établissement
Bibliothèques desservant 2 000 habitants ou plus**

Type	Population couverte	2012	2013	2014	2015	2016
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	119,4	120,2	117,1	116,9	118,5
	40 000 à 99 999 habitants	33,0	34,3	33,7	33,8	33,9
	20 000 à 39 999 habitants	15,9	15,9	15,7	15,9	15,7
	5 000 à 19 999 habitants	4,4	4,6	4,6	4,7	4,8
	2 000 à 4 999 habitants	1,2	1,2	1,3	1,4	1,4
Ensemble des bibliothèques		7,8	8,0	7,9	8,0	8,1

Les bibliothèques des petites communes continuent de s'appuyer sur l'action des bénévoles, qui représentent en moyenne 6,5 personnes et un peu plus d'un ETPT dans les bibliothèques des villes de 2 000 à 5 000 habitants. Si l'action des bénévoles est un apport précieux pour le fonctionnement de ces bibliothèques, la présence de personnel salarié et formé demeure un gage important de la qualité des services rendus aux usagers.

Proportion de bénévoles au sein des ETPT totaux en 2016



3.4.2. Budget

3.4.2.1. Fonctionnement

Dépenses de personnel en € en 2016

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	2 000	4 740 000
	40 000 à 99 999 habitants	2 200	1 318 100
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	2 200	612 200
	5 000 à 19 999 habitants	1 900	176 100
	2 000 à 4 999 habitants	1 400	44 400
	Ensemble des bibliothèques	2 000	310 300

Pour les collectivités de 2 000 habitants et plus, les dépenses de personnels sont de 310 k€ en moyenne par bibliothèque en 2016.

Après une augmentation régulière de 2011 à 2014, les dépenses de personnels semblent avoir connu une légère baisse entre 2014 et 2015, puis un léger rattrapage entre 2015 et 2016. Il convient sans doute de conclure à une stabilité des dépenses de personnes sur la période 2014-2016.

Évolution relative entre 2012-2016 des dépenses de personnel Bibliothèques desservant 2 000 habitants ou plus

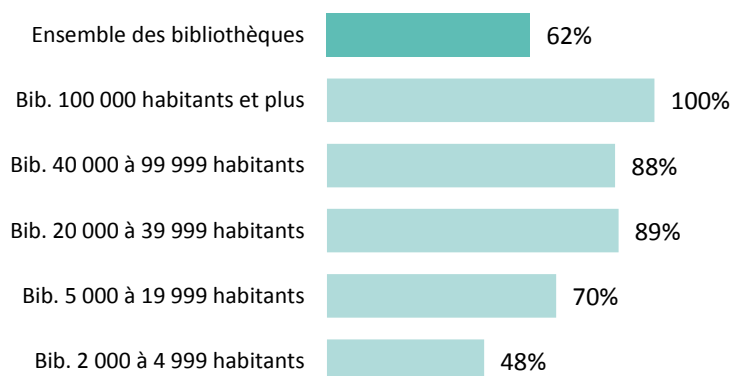
Type	Population couverte	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
	100 000 habitants et plus	+5%	+3%	-2%	+2%
	40 000 à 99 999 habitants	+5%	+1%	-3%	+2%
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	+2%	+3%	-1%	-1%
	5 000 à 19 999 habitants	+4%	+3%	+3%	0%
	2 000 à 4 999 habitants	+5%	+5%	+2%	0%
	Ensemble des bibliothèques	+4%	+3%	-1%	+1%

Ces évolutions annuelles résultent à la fois des évolutions du nombre d'ETP par établissement et d'une lente progression du coût par ETP, avec par exemple une progression de +0.2% entre 2015 et 2016.

3.4.2.2. Investissements

Pour les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus, la part des établissements ayant réalisé des investissements en 2016 est de 62%, soit sensiblement la même proportion qu'en 2015 (60%) et 2014 (63%). L'ensemble des bibliothèques desservant plus de 100 000 habitants a réalisé des investissements, tandis que seules 48% des bibliothèques desservant de 2 000 à 4 999 habitants sont concernées.

Part des bibliothèques ayant réalisé des investissements en 2016



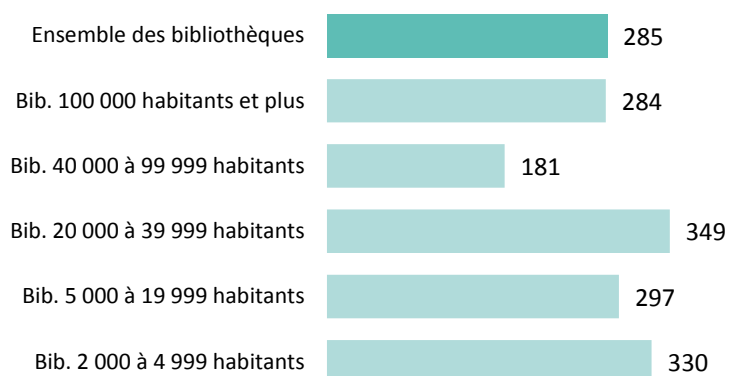
La dépense moyenne d'investissement s'élève en 2016 à environ 44 800 € par bibliothèque.

Dépenses d'investissement en € en 2016

Type	Population couverte	Montant moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	669 400
	40 000 à 99 999 habitants	108 500
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	96 500
	5 000 à 19 999 habitants	27 500
	2 000 à 4 999 habitants	10 500
	Ensemble des bibliothèques	44 800

En raisonnant en termes de ratio par habitant, on constate que ces budgets sont proportionnellement plus modestes pour les collectivités de taille intermédiaire de 40 000 à 99 999 habitants.

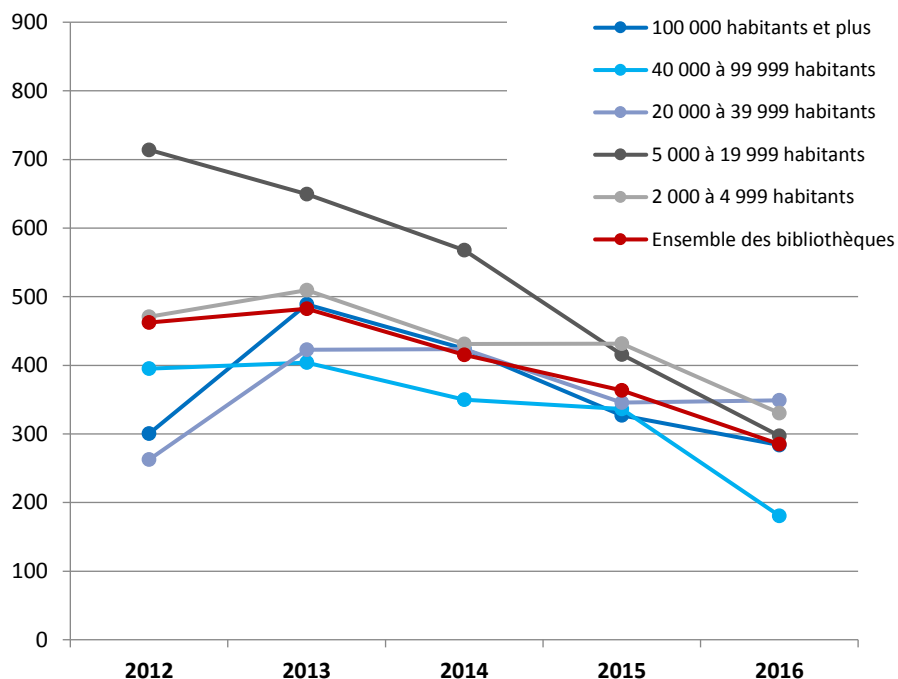
Dépenses d'investissement moyennes en euros pour cent habitants en 2016



Sur la période récente, l'année 2013 avait connu les plus forts niveaux d'investissements, avec un montant moyen de 482 euros pour 100 habitants. Depuis cette année, la baisse des investissements est continue et linéaire pour atteindre le niveau de 285 euros en 2016, soit une baisse annuelle moyenne de 15%. Entre 2013 et 2016, le montant des investissements a été divisé par 1,7.

Cette tendance à la baisse des investissements s'observe quelles que soient les populations couvertes, engendrant de moindres différences entre collectivités en 2016 que celles observées en 2013.

Ratio des investissements pour cent habitants sur la période 2012-2016

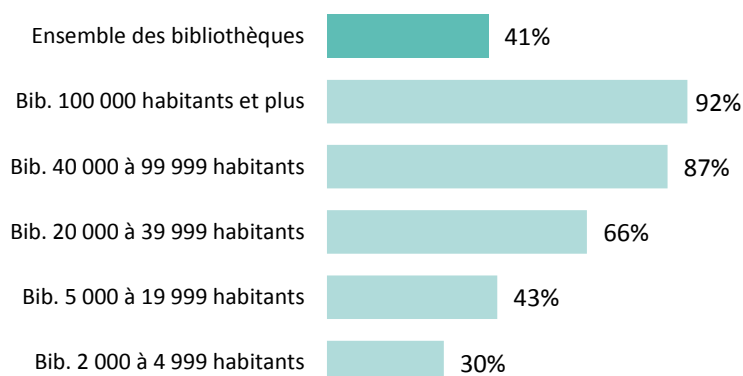


3.5. Documentation

3.5.1. Offre numérique

En 2015, 29% des bibliothèques desservant 2000 habitants et plus avaient fait l'acquisition de ressources numériques. L'année 2016 marque une progression sensible puisque 41% des bibliothèques ont réalisé ce type d'acquisition. Si les variations entre les grandes et petites collectivités restent importantes, ce développement a concerné l'ensemble des tailles d'établissements, avec une situation spécifique des bibliothèques desservant 2 000 à 4 999 habitants qui ont connu un doublement de cette proportion.

Part des bibliothèques acquérant des ressources numériques en 2016



Le terme générique de « ressources numériques » renvoie à des contenus et des modes d'accès très différents, signe de la multiplicité des offres. Les ressources d'apprentissage en ligne constituent les ressources les plus souvent acquises, particulièrement pour les établissements des grandes collectivités de 100 000 habitants et plus. Parmi ces grands établissements, 9 sur 10 en font l'acquisition. D'après une enquête réalisée en 2014 par la DGMIC en partenariat avec TMO Régions et Réseau Carel, c'est sur ce type de contenus numériques que les retours des usagers sont jugés les plus satisfaisants par les bibliothèques²⁰. Les ressources d'autoformation font ainsi pleinement partie des outils dont peuvent s'emparer les bibliothèques pour mener à bien leurs missions éducatives et sociales. Les ressources de presse viennent en deuxième position : 16% des bibliothèques y étaient abonnées en 2016.

²⁰ *Enquête 2013-2014 sur les ressources numériques en bibliothèques publiques*, Ministère de la Culture/DGMIC, en partenariat avec Réseau Carel et TMO Région, p. 38 ; disponible en ligne [<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Numerique-et-bibliotheques>]

**Part des bibliothèques acquérant des ressources numériques sous formes d'abonnement en 2016,
selon le type de ressources**

	livres	Bouquets de musique	Bouquets de vidéo	Bouquets de dictionnaires, encyclopédie	Bouquets de presse	Bouquets de ressources ludo-éducatives	Bouquets de ressources d'apprentissage en ligne
100 000 hab. et plus	54%	59%	53%	37%	78%	53%	79%
40 000 à 99 999 hab.	39%	42%	31%	22%	56%	44%	65%
20 000 à 39 999 hab.	24%	28%	26%	17%	35%	32%	47%
5 000 à 19 999 hab.	10%	11%	12%	5%	13%	11%	19%
2 000 à 4 999 hab.	5%	4%	8%	1%	9%	4%	10%
Ensemble bibliothèques en 2016	11%	11%	13%	6%	16%	12%	20%
<i>Ensemble bibliothèques en 2015</i>	<i>8%</i>	<i>7%</i>	<i>10%</i>	<i>4%</i>	<i>13%</i>	<i>9%</i>	<i>17%</i>

Quel que soit le type de contenu, on note une progression de 2 à 4 points par rapport à 2015. Ces progressions par contenu sont de moindre ampleur que la progression globale des établissements ayant fait l'acquisition de ressources numériques, progression de 12 points (passant de 29% à 41%). Ainsi, les nouveaux établissements ayant acquis des ressources numériques ont choisi de donner accès à un type de contenu unique et non à plusieurs.

Parmi les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus, 20% réalisent des acquisitions numériques à l'unité (livres, presse ou applications).

Dans l'ensemble, les bibliothèques privilégient le modèle par abonnement pour la presse. Pour les livres numériques, les acquisitions en bouquet semblent presque faire jeu égal avec l'acquisition à l'unité. Cette similitude est cependant quelque peu trompeuse. **Tous modes confondus, 19% des bibliothèques ont fait l'acquisition de livres numériques en 2016.** Parmi celles-ci, la moitié ne le fait qu'au travers d'acquisitions à l'unité, 20% le font exclusivement en bouquet, 30% enfin mobilisant les deux modes d'acquisitions.

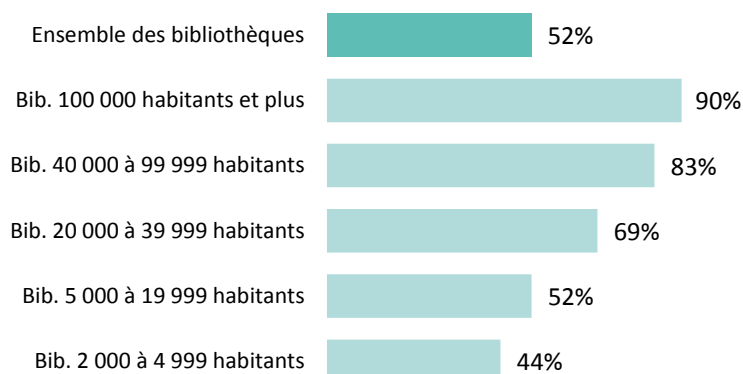
Part des bibliothèques acquérant des ressources numériques à l'unité en 2016

	Ressources à l'unité, livres	Ressources à l'unité, presse	Ressources à l'unité, applications
100 000 hab. et plus	52%	28%	42%
40 000 à 99 999 hab.	38%	22%	30%
20 000 à 39 999 hab.	30%	11%	19%
5 000 à 19 999 hab.	16%	5%	12%
2 000 à 4 999 hab.	4%	2%	3%
Ensemble bibliothèques en 2016	13%	5%	9%

Cependant, par le biais de la mutualisation à l'échelon intercommunal ou départemental, il est possible pour un établissement de proposer des ressources numériques sans réaliser d'acquisition ou sans s'y abonner de façon

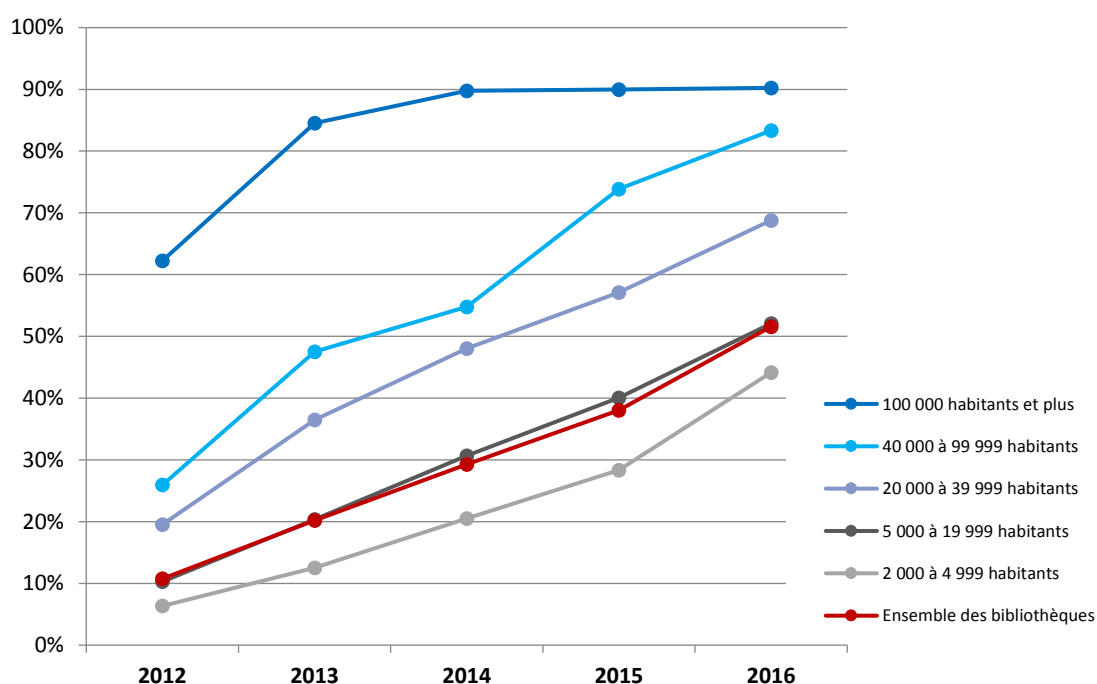
onéreuse. Au total, 52% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent des ressources numériques :

Part des bibliothèques proposant des ressources numériques en 2016



Entre 2012 et 2016, le nombre de bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus et proposant des ressources numériques a été multiplié par cinq.

Evolution de la part des bibliothèques proposant des ressources numériques entre 2012 et 2016



Il convient de souligner ici le rôle majeur des bibliothèques départementales dont beaucoup fournissent des ressources numériques à une partie voire à l'ensemble des bibliothèques publiques du département. Dans un contexte budgétaire souvent contraint, l'acquisition mutualisée à l'échelon départemental permet de faire bénéficier les usagers des petites et moyennes bibliothèques de contenus numériques sous droits. Ainsi, elles étaient 82% en 2016 à proposer des ressources numériques à une partie ou à l'ensemble de leur réseau.

3.5.2. Documents sur support

En moyenne, une bibliothèque desservant 2 000 habitants et plus dispose d'un fonds de 41 800 documents sur supports, dont 35 400 livres imprimés (85%).

En 2016, 78% de ces établissements disposent d'un fonds de documents sonores (musique et livres audio), soit 3 points de plus qu'en 2012. Toujours en 2016, 67% de ces établissements proposent une offre de documents vidéo, soit 8 points de plus qu'en 2012.

Evolution, entre 2012 et 2016, du nombre moyen de documents sur support par bibliothèque desservant 2 000 habitants et plus

	2012	2013	2014	2015	2016
Fonds des livres imprimés	36 260	35 930	35 930	36 460	35 410
<i>Base 100 en 2012</i>	<i>100</i>	<i>99</i>	<i>99</i>	<i>101</i>	<i>98</i>
Fonds documents sonores	4010	4140	4190	4350	4470
<i>Base 100 en 2012</i>	<i>100</i>	<i>103</i>	<i>104</i>	<i>108</i>	<i>111</i>
Fonds documents vidéo	1 380	1 500	1 660	1 810	1 950
<i>Base 100 en 2012</i>	<i>100</i>	<i>109</i>	<i>120</i>	<i>131</i>	<i>141</i>

Le fonds de livres imprimés est globalement stable sur la période. Les fonds des documents sonores et vidéo ont connu une nette progression entre 2012 et 2016, avec respectivement +11% et +41%, malgré une baisse du nombre de ces prêts sur ces supports.

Fonds de livres imprimés des bibliothèques (unités matérielles) en 2016

Type	Population couverte	Ratio pour 10 000 habitants	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	190	449 300
	40 000 à 99 999 habitants	224	134 200
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	231	63 900
	5 000 à 19 999 habitants	258	23 900
	2 000 à 4 999 habitants	296	9 400
Ensemble des bibliothèques		226	35 400

Fonds de documents sonores des bibliothèques (unités matérielles, musique et livres audio) en 2016

Type	Population couverte	Ratio pour 10 000 habitants	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	26	60 500
	40 000 à 99 999 habitants	35	21 100
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	38	10 600
	5 000 à 19 999 habitants	29	2 700
	2 000 à 4 999 habitants	16	500
Ensemble des bibliothèques		28	4 500

Fonds de documents vidéo des bibliothèques (unités matérielles) en 2016

Type	Population couverte	Ratio pour 10 000 habitants	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	12	28 600
	40 000 à 99 999 habitants	14	8 600
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	15	4 100
	5 000 à 19 999 habitants	12	1 200
	2 000 à 4 999 habitants	8	200
Ensemble des bibliothèques		12	1 900

3.6. Acquisitions

3.6.1. Livres imprimés

En moyenne, les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants ont acquis 1 800 livres imprimés en 2016. On retrouve, comme en 2015, d'importants écarts selon la population desservie, avec notamment un nombre moyen d'acquisitions qui triple presque lorsqu'on passe le seuil des 100 000 habitants.

Acquisition de livres imprimés réalisée en 2016

Type	Population couverte	Ratio par habitant	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	0,08	19 500
	40 000 à 99 999 habitants	0,10	6 200
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	0,12	3 400
	5 000 à 19 999 habitants	0,14	1 300
	2 000 à 4 999 habitants	0,18	600
	Ensemble des bibliothèques	0,11	1 800

Le nombre moyen de livres achetés est cependant en baisse par rapport à 2015 : on constate en effet une baisse de 3% pour l'ensemble des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants. Cette baisse est continue depuis 2012, avec chaque année un recul de 3%. Ainsi, les volumes de livres achetés en 2016 ne représentent plus que 88% des volumes acquis en 2012, soit une baisse de 12% en 4 ans. Pour les bibliothèques desservant 40 000 habitants et plus, cette baisse a été plus nette avec un recul de 17%. A l'inverse, les bibliothèques desservant 2 000 à 4 999 habitants n'ont connu un recul que de 5%. Pour les bibliothèques de 5 000 à 39 999 habitants, le retrait a été de 11%.

3.6.2. Documents sonores

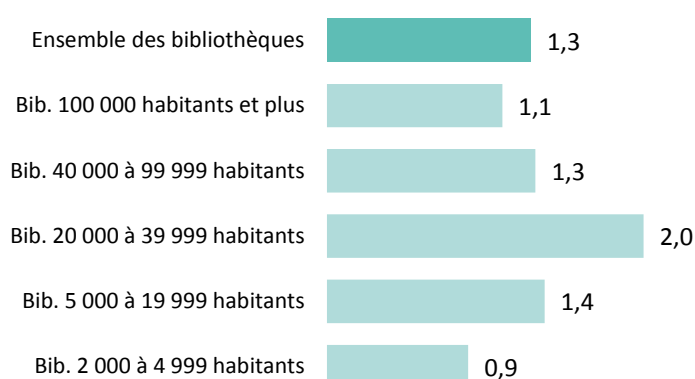
En moyenne, les bibliothèques achètent 160 documents sonores, soit 1,3 documents pour cent habitants. Toutes les bibliothèques n'achètent cependant pas de documents sonores : 63% des bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus réalisent ce type d'acquisition. Cette moyenne s'explique par le grand nombre de bibliothèques de moins de 5 000 habitants, qui ne sont que 47% à réaliser ce type d'acquisition. Ce chiffre s'élève à 73% pour les bibliothèques desservant entre 5 000 et 20 000 habitants. Au-delà du seuil des 20 000 habitants, presque toutes les bibliothèques sont concernées.

La baisse des acquisitions de documents sonores, régulière depuis 2012, s'est accentuée en 2016 : on constate une baisse d'ensemble de 10 points. Cependant, l'action des bibliothèques dans le domaine musical s'est diversifiée au-delà du prêt de documents sonores et concerne désormais l'organisation de concerts, la constitution de clubs d'écoute avec les usagers ou encore la mise en œuvre de services encore émergents comme le prêt d'instruments.

Acquisition de documents sonores réalisée en 2016

Type	Population couverte	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	2 630
	40 000 à 99 999 habitants	796
	20 000 à 39 999 habitants	557
	5 000 à 19 999 habitants	128
	2 000 à 4 999 habitants	29
Ensemble des bibliothèques		203

Nombre moyen de documents sonores acquis pour 100 habitants en 2016



3.6.3. Documents vidéo

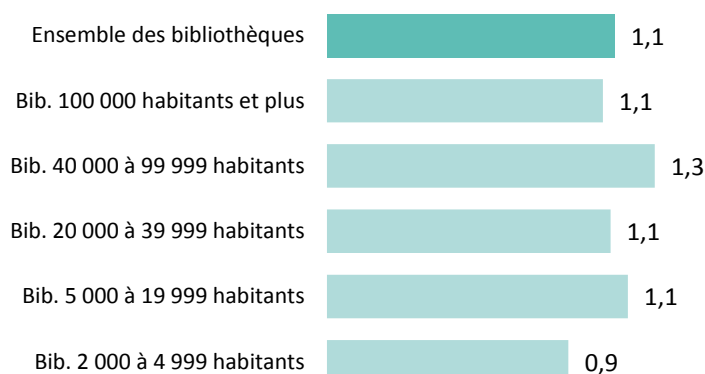
En moyenne, les bibliothèques ont acheté 180 documents vidéo en 2016. Les acquisitions de documents vidéo sont également en baisse depuis 2013. Pour les bibliothèques desservant 100 000 habitants et plus, la baisse a été la plus forte, les acquisitions de 2016 étant en recul de 26% par rapport à 2013. Pour les bibliothèques desservant 5 000 à 99 999, un moindre repli de 12% a été observé. Enfin, pour les plus petites collectivités de 2 000 à 4 999 habitants, on observe une stabilité globale ou plus précisément un léger recul de 3% sur 4 ans.

57% des bibliothèques des collectivités de 2 000 habitants et plus réalisent des acquisitions de documents vidéo. Là encore, cette part peut sembler faible mais s'explique par le fait que seules 41% des bibliothèques desservant moins de 2 000 à 4 999 habitants font ce type d'acquisition, tandis que cette proportion s'établit à 92% pour les collectivités de plus de 20 000 habitants.

Acquisition de documents vidéo réalisée en 2016

Type	Population couverte	Nombre moyen par éta- blissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	2 531
	40 000 à 99 999 habitants	660
	20 000 à 39 999 habitants	399
	5 000 à 19 999 habitants	120
	2 000 à 4 999 habitants	28
Ensemble des bibliothèques		181

Nombre moyen de documents vidéo acquis pour 100 habitants en 2016



3.6.4. Dépenses d'acquisitions documentaires

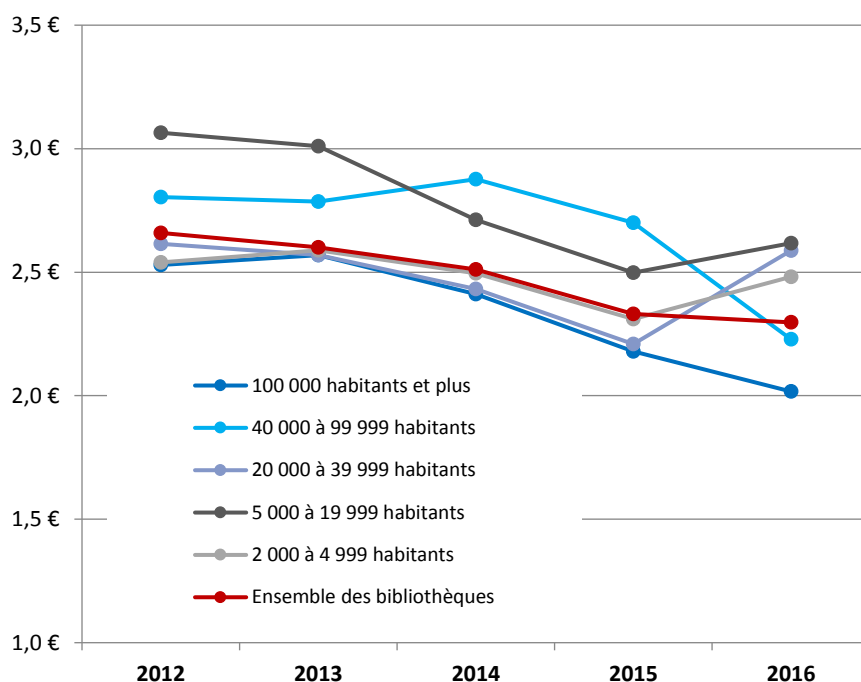
Les dépenses documentaires par habitant restent en moyenne légèrement supérieures au seuil recommandé de 2€/habitant. La taille de la collectivité ne semble pas avoir d'influence majeure sur ce ratio, exception faite des collectivités de 100 000 habitants et plus qui se positionnent juste à ce niveau de 2€, soit 20% de moins que la moyenne des autres collectivités. Pour autant ces grandes bibliothèques ont un budget d'acquisition conséquent d'un peu plus de 475 000 € en moyenne.

Dépenses totales d'acquisitions de documents imprimés et sur support (F712) réalisées en 2016 par les bibliothèques desservant 2000 habitants et plus

Type	Population couverte	Dépenses par habitant (en €)	Dépenses moyennes par établissement (en €)
	100 000 habitants et plus	2,0	475 700
	40 000 à 99 999 habitants	2,2	133 800
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	2,6	71 600
	5 000 à 19 999 habitants	2,6	24 200
	2 000 à 4 999 habitants	2,5	7 900
	Ensemble des bibliothèques	2,3	36 100

Les dépenses d'acquisition sur documents physiques connaissent cependant une baisse progressive depuis 2012. Après une baisse sensible de la dépense moyenne par habitant entre 2014 et 2015 (-7%), l'année 2016 connaît un léger recul de 1%. Une analyse sur le moyen terme indique que le niveau moyen des dépenses d'acquisition en volume a reculé de 8% entre 2012 et 2016.

Evolution des dépenses d'acquisitions de documents imprimés et sur support par habitant sur la période 2012-2016



Les dépenses d'acquisitions de ressources numériques évoluent très différemment, avec une période de forte croissance entre 2012 et 2014 (+65%) puis une stabilisation entre 2014 et 2016.

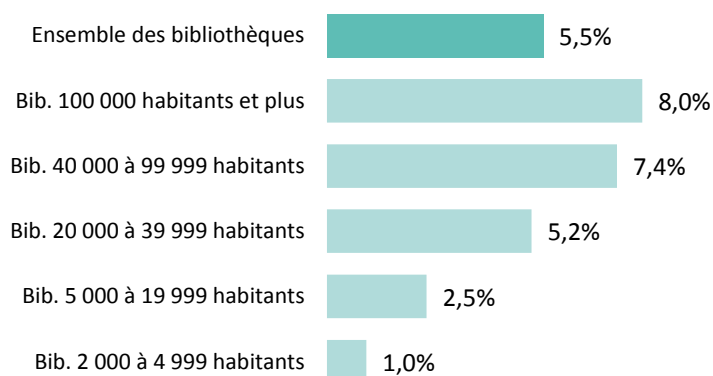
En 2016, le budget moyen des bibliothèques pour l'acquisition de ressources numériques s'établit à près de 2 100 euros et 0,13 € par habitant. Là encore, on constate que la limite des 20 000 habitants constitue un seuil particulièrement significatif. Comme rappelé ci-dessus, les petites collectivités sont peu nombreuses à réaliser des dépenses dans ce domaine, d'autant qu'elles bénéficient, pour une partie d'entre elles, des acquisitions et des abonnements pris en charge par les bibliothèques départementales.

Dépenses totales d'acquisitions de ressources numériques réalisées en 2016 par les bibliothèques desservant 2000 habitants et plus

Type	Population couverte	Dépenses par habitant (en €)	Dépenses moyennes par établissement (en €)
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	0,18	41 470
	40 000 à 99 999 habitants	0,18	10 660
	20 000 à 39 999 habitants	0,14	3 930
	5 000 à 19 999 habitants	0,07	630
	2 000 à 4 999 habitants	0,03	80
Ensemble des bibliothèques		0,13	2 090

L'achat de ressources numériques ne représente donc qu'une part limitée du budget d'acquisition des bibliothèques (5.5%), même si cette dépense peut déjà se révéler conséquente dans un contexte de baisse des crédits. L'augmentation de ce chiffre est constante sur les cinq dernières années. Les moyens alloués aux ressources numériques sont comparativement plus conséquents pour les bibliothèques desservant des territoires peuplés.

Part du budget des acquisitions de ressources numériques dans le budget total d'acquisition en 2016



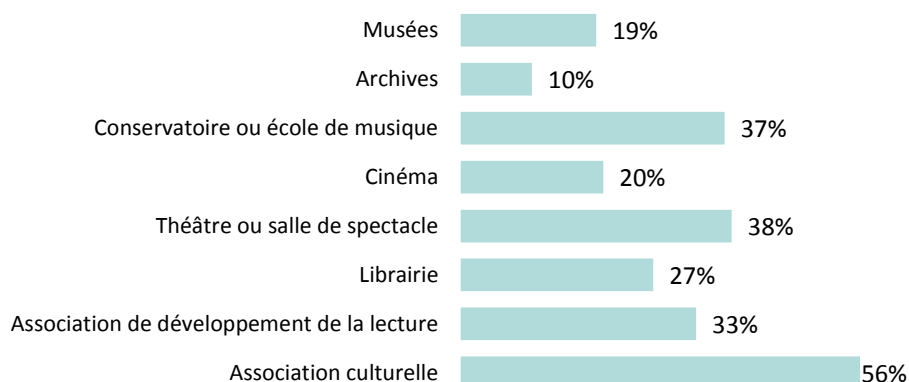
Même si le budget d'acquisition de ressources tend à augmenter puis se stabiliser, sa part relativement faible au sein du budget total d'acquisition des établissements fait qu'il n'a pas d'impact sur la tendance générale à la baisse des budgets des acquisitions. Le cumul des budgets d'acquisitions (sur support et numériques) était en moyenne en 2016 de 38 100 € soit 6% de moins que les budgets de 2012.

3.7. Action culturelle et partenariats

3.7.1. Partenariats avec les structures culturelles

Une bibliothèque sur deux (49%) desservant plus de 2 000 habitants met en œuvre des partenariats avec des structures culturelles, soit une progression de 3 points par rapport à 2015. Cette proportion est fortement liée à la taille de la collectivité puisque plus de 85% des bibliothèques desservant plus de 20 000 habitants établissent ce type de partenariat. Il est en effet courant qu'une bibliothèque soit le seul équipement culturel dans une petite commune, les autres institutions étant souvent plus présentes dans les grandes villes. C'est particulièrement le cas pour les musées : 57% des bibliothèques desservant plus de 100 000 habitants nouent des partenariats avec ces institutions, contre 19% pour l'ensemble des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants.

**Part des bibliothèques desservant 2000 habitants ou plus
ayant des partenariats avec d'autres structures culturelles en 2016**



Les partenariats avec les structures associatives restent les plus nombreux : de même que les conservatoires ou les écoles de musique, les associations constituent souvent des opérateurs bien implantés au niveau local.

Ces questions ayant été ajoutées au questionnaire en 2013, il est possible de dresser un tout premier panorama des évolutions. Seuls les partenariats avec les associations semblent progresser, passant de 50% en 2013 à 56% en 2016. Les partenariats avec les autres types d'institutions culturelles sont stables.

3.7.2. Actions culturelles in-situ

Si une part importante des bibliothèques desservant entre 2 000 et 4 999 habitants met en œuvre des séances de contes et des expositions, elles ne sont que 35% à proposer des concerts et des projections. On constate cependant une grande diversité dans les actions organisées par les bibliothèques de toutes tailles.

Part des bibliothèques proposant des actions, par type d'action, en 2016

Population couverte	Expositions	Conférences, rencontres, lectures	Concerts, projections	Séances de conte	Clubs de lecteurs, ateliers d'écriture	Fêtes, salons du livre, festivals
100 000 habitants et plus	98%	100%	98%	97%	95%	84%
40 000 à 99 999 habitants	92%	99%	91%	98%	88%	65%
20 000 à 39 999 habitants	89%	93%	79%	94%	82%	56%
5 000 à 19 999 habitants	83%	82%	57%	88%	66%	42%
2 000 à 4 999 habitants	75%	66%	35%	75%	46%	30%
Total	81%	76%	50%	83%	59%	39%

97% des bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus proposent au moins un type d'action parmi les 6 ici pris en compte. Elles sont également 79% à proposer 3 à 6 types d'actions, ce résultat étant de 68% pour les bibliothèques desservant 2 000 à 4 999 habitants et de 100% au-delà du seuil de 40 000 habitants.

Ces pratiques se sont assez largement développées entre 2012 et 2016, toutes ayant connu une progression d'environ 10 points.

**Part des bibliothèques proposant des actions, par type d'action, en 2016
bibliothèques desservant 2 000 habitants ou plus**

Population couverte	Expositions	Conférences, rencontres, lectures	Concerts, projections	Séances de conte	Clubs de lecteurs, ateliers d'écriture	Fêtes, salons du livre, festivals
Situation en 2012	71%	64%	38%	73%	46%	30%
Situation en 2016	81%	76%	50%	83%	59%	39%
Progression 2012 / 2016	+ 10 pts	+ 12 pts	+ 12 pts	+ 10 pts	+ 13 pts	+ 9 pts

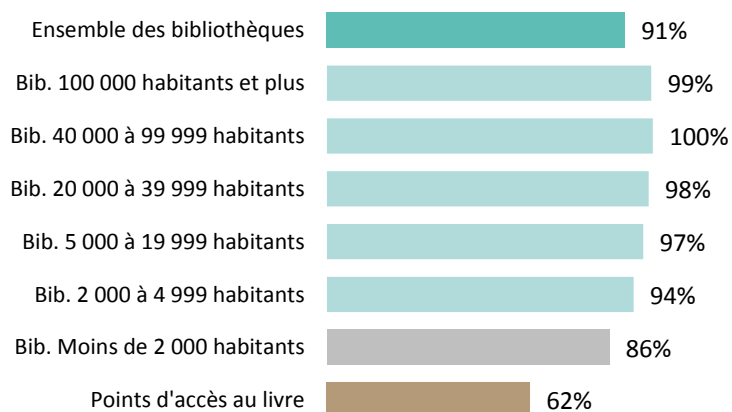
Pour 2016, on peut préciser que les bibliothèques organisant des séances de conte accueillent en moyenne annuellement 350 personnes dans ce cadre, 150 pour les établissements desservant 2 000 à 4 999 habitants, 2 600 pour ceux desservant 100 000 habitants et plus.

3.7.3. Jeunesse

Les publics jeunes fréquentent massivement les bibliothèques publiques. Dans l'enquête *Publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016*, 57% des répondants de 15 à 24 ans déclarent avoir fréquenté une bibliothèque avant 11 ans et 60% entre 11 et 16 ans, tranche d'âge où on peut en effet observer un pic de fréquentation. Cette enquête montre par ailleurs que les publics jeunes d'aujourd'hui sont beaucoup plus susceptibles de fréquenter une bibliothèque que les générations précédentes à ces âges. Cette tendance peut être corrélée à l'offre importante développée par les bibliothèques en direction de ces publics.

Les écoles primaires sont les premiers partenaires des bibliothèques. Alors que l'existence de partenariats est habituellement fortement corrélée à la taille de la collectivité, une très grande majorité de bibliothèques met en œuvre des partenariats avec des écoles primaires, quelle que soit la taille de la commune ou de l'EPCI desservi. 86% des bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants sont concernées, alors que les établissements appartenant à cette tranche de population proposent habituellement moins de services et d'actions culturelles. Les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus sont, pour leur part, 95% à mettre en œuvre des partenariats avec les écoles primaires.

Part des établissements de lecture publique mettant en œuvre des partenariats avec les écoles primaires en 2016

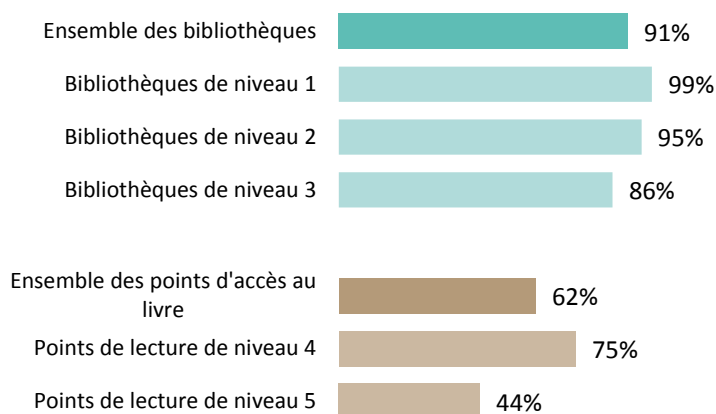


Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ce phénomène. Tout d'abord, la densité du maillage scolaire fait écho à celle des bibliothèques : il s'agit de deux équipements qui restent présents dans les petites communes, ce qui augmente assez logiquement la possibilité d'une collaboration. Par ailleurs, l'expertise développée par les bibliothécaires dans le domaine de la littérature jeunesse et de la lecture plaisir, souvent dès la petite enfance, est un gage de qualité pour les partenariats noués avec l'institution scolaire.

La corrélation avec la taille de la collectivité étant faible, on peut s'intéresser à la répartition des résultats selon les moyens dont bénéficie la bibliothèque, évalués par la typologie de l'ABD.

Les bibliothèques de bon niveau (B1 et B2) sont plus susceptibles d'accueillir des scolaires, tandis que les Points lecture de niveau 5, qui ne proposent qu'un service de lecture publique très restreint, ne sont que 44% à mettre en œuvre des partenariats avec l'institution scolaire.

Part des établissements de lecture publique mettant en œuvre des partenariats avec les écoles primaires en 2016, selon la typologie ABD



L'évolution de cette donnée dans le temps est difficile à estimer, la question n'étant posée aux bibliothèques que depuis 2013. Ce chiffre apparaît cependant stable, la pratique de partenariats avec les écoles primaires semble installée de longue date.

Lors de l'enquête en 2015 avait été ajoutée une question sur le nombre d'enfants concernés par ces actions : elle permet d'en avoir une estimation. Il faut cependant garder à l'esprit qu'il est souvent complexe pour les petits établissements de comptabiliser le public d'une action.

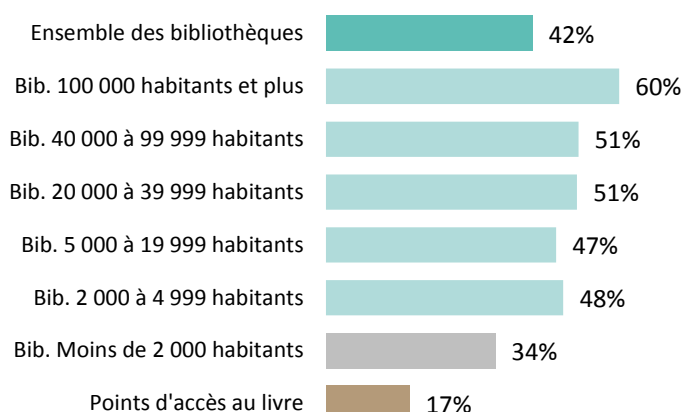
Nombre d'enfants touchés par l'accueil de classes en 2016

Type	Population couverte	Ratio pour 10 000 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	4	9 730
	40 000 à 99 999 habitants	6	3 350
	20 000 à 39 999 habitants	8	2 090
	5 000 à 19 999 habitants	10	960
	2 000 à 4 999 habitants	9	300
	Moins de 2 000 habitants	10	100
Ensemble des bibliothèques		7	590

Avec une moyenne de 590 enfants accueillis par bibliothèque en 2016 (1 000 pour les seules bibliothèques desservant 2000 habitants et plus), une légère progression de 6% a été observée par rapport à 2015.

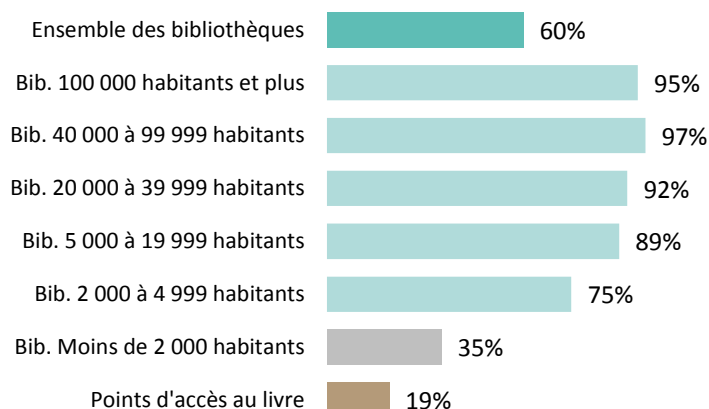
L'accueil d'enfants pendant les Temps d'accueil périscolaires (TAP) concerne environ la moitié (48%) des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants. Tout comme l'accueil de classes, cette activité n'est que faiblement liée à la taille de la commune.

Part des établissements de lecture publique accueillant des enfants en TAP en 2016



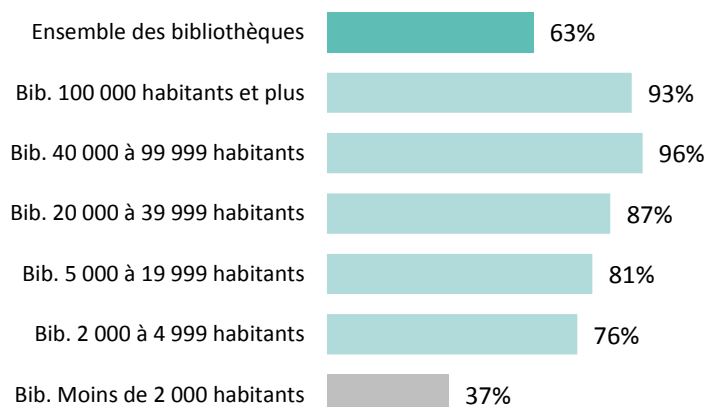
Si un grand nombre d'actions s'adresse à des enfants en âge d'être scolarisés, la tranche des 0-3 ans constitue également un public important pour les bibliothèques. **Ainsi, 90% des bibliothèques desservant plus de 5 000 habitants mettent en œuvre un partenariat avec un service de la petite enfance.**

**Part des établissements de lecture publique
ayant réalisé un partenariat avec un service de la petite enfance en 2016**



De façon logique, on retrouve les mêmes proportions pour la mise en œuvre d'actions en direction de la petite enfance.

Part des bibliothèques mettant en œuvre des actions en direction de la petite enfance en 2016



Les travaux de l'association ACCES (Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations) ont permis de souligner, dans les années 1980, l'importance de l'accès au livre et à la lecture dès la petite enfance. La découverte de la langue du récit, du rythme des comptines, le livre comme support d'échanges entre le bébé et ses parents jouent un rôle dans le développement du tout-petit, dans un contexte où la littérature jeunesse francophone est diverse et de qualité. La mise en place d'actions à destination des moins de 3 ans et de leurs familles, en partenariat avec les professionnels de la petite enfance (dons de livres à la naissance des enfants, formation croisée, lectures dans les crèches et les centres de protection maternelle et infantile, etc.), permet de faire entrer le livre dans les familles, et de sensibiliser les parents à l'importance de la lecture dès les premiers mois.

Malgré l'existence d'un pic de fréquentation chez les 11-16 ans, mis en lumière par l'enquête du ministère de la Culture sur les publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016, les actions en direction des adolescents concernent un nombre moins important de bibliothèques que les actions en direction des écoles et de la petite enfance.

Actions en direction des adolescents en 2016

Type	Population couverte	Part d'établissements mettant en œuvre des partenariats avec des établissements du secondaire ²¹	Part d'établissements mettant en œuvre des partenariats avec des collèges	Part d'établissements mettant en œuvre des partenariats avec des lycées
	100 000 habitants et plus	98%	96%	85%
	40 000 à 99 999 habitants	88%	81%	71%
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	82%	77%	59%
	5 000 à 19 999 habitants	53%	49%	20%
	2 000 à 4 999 habitants	23%	21%	6%
	Ensemble des bibliothèques	43%	40%	20%

Le nombre restreint de bibliothèques mettant en œuvre des partenariats avec des collèges et des lycées, notamment dans les petites communes, s'explique en partie par la répartition moins dense de ces équipements sur les territoires.

Toutes les bibliothèques ou presque (84%) ayant des partenariats avec des lycées ont également des partenariats avec des collèges. La réciproque ne s'observe pas, seules 42% des bibliothèques ayant des partenariats avec des collèges mettent en place des dispositifs similaires avec des lycées. 17% des bibliothèques mettent en œuvre les deux types de partenariats.

En rappelant les difficultés de comptabilisation du nombre de jeunes concernés par ces actions, on peut estimer que les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus et mettant en œuvre des partenariats avec des collèges ont reçu en moyenne 200 collégiens. Le même exercice pour les lycéens aboutit à un résultat de 150 jeunes²². En étendant ces moyennes à l'ensemble des bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus, qu'elles mettent en place ou non ces dispositifs, on observe qu'en moyenne une bibliothèque a reçu, en 2016, 75 collégiens et 25 lycéens au travers de ces partenariats. Autrement formulé, les adolescents ne représentent que 10% des publics jeunes accueillis dans le cadre de partenariats.

3.7.4. Cohésion sociale

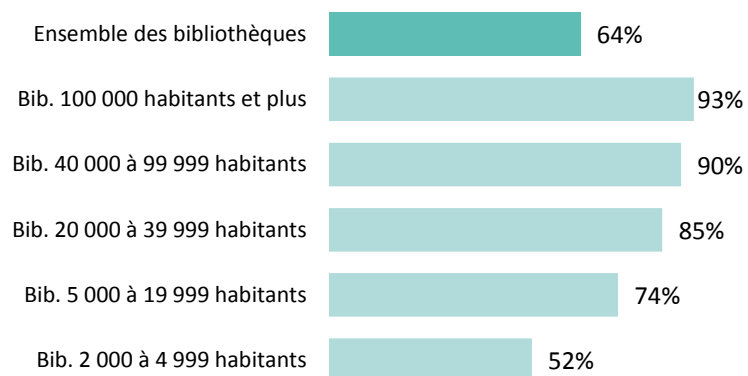
Les actions hors les murs occupent un rôle important dans la mise en œuvre par les bibliothèques d'une politique destinée à favoriser l'égalité d'accès au livre et à la lecture. Ce type d'action permet de porter à la connaissance des non fréquentants l'offre proposée par les bibliothèques et facilite l'intervention des bibliothèques dans des espaces parfois éloignés géographiquement de l'équipement de lecture publique, compensant ainsi certains déficits en matière de desserte territoriale. Cette autre forme d'inscription des bibliothèques dans l'espace public peut enfin permettre de renforcer leur présence tout en donnant à voir une nouvelle image de leur action.

Les bibliothèques sont très nombreuses à mettre en œuvre ce type d'action, y compris dans les petites communes.

²¹ Collège et/ou lycée

²² Ces résultats ne prennent en compte que les bibliothèques concernées.

Part des bibliothèques mettant en œuvre des actions hors les murs en 2016



Si une très forte majorité de bibliothèques met en œuvre des actions dans le domaine de la jeunesse, proposer des actions en direction d'autres publics spécifiques semble moins répandu, en particulier dans les petites communes. Ainsi, les deux tiers environ (64%) des bibliothèques conduisent des actions hors les murs, cette proportion n'ayant pas évolué sur lors des 3 dernières années et n'est qu'en progression de 3 points depuis 2012.

Part des bibliothèques mettant en œuvre des actions en direction de publics spécifiques en 2016

Population couverte	Personnes âgées	Personnes en situation de handicap	Personnes en recherche d'emploi	Personnes en situation d'illettrisme	Populations non francophones
100 000 habitants et plus	84%	90%	51%	41%	69%
40 000 à 99 999 habitants	73%	74%	32%	27%	45%
20 000 à 39 999 habitants	75%	61%	27%	30%	35%
5 000 à 19 999 habitants	60%	36%	14%	11%	15%
2 000 à 4 999 habitants	48%	20%	9%	3%	4%
Total	56%	32%	14%	9%	13%

Mettre en œuvre des actions en direction de publics spécifiques nécessite l'élaboration de partenariats associatifs ou institutionnels. La présence de personnel formé pouvant assurer la coordination de ces actions est également un facteur important de réussite. Enfin, la préparation et la mise en œuvre de ces actions demande un temps de travail conséquent. Les grandes collectivités, disposant de davantage de moyens pour employer du personnel qualifié et plus susceptible d'atteindre un nombre suffisant de salariés pour mutualiser temps de travail et compétences, ont donc logiquement davantage tendance à cibler ce type de publics.

Cette situation se reflète dans la proportion à mettre en œuvre des partenariats avec des structures sociales : les bibliothèques sont plus susceptibles d'être partenaires de centres de loisirs ou de maisons de retraite que de centres sociaux.

Part des bibliothèques mettant en œuvre des partenariats dans le domaine social en 2016

Population couverte	Hôpitaux	Prisons ²³	Maisons de retraite	Centres sociaux	Centres de loisirs	Services de l'emploi
100 000 habitants et plus	60%	52%	82%	81%	91%	46%
40 000 à 99 999 habitants	27%	24%	70%	69%	88%	25%
20 000 à 39 999 habitants	18%	12%	65%	57%	84%	18%
5 000 à 19 999 habitants	10%	4%	53%	28%	79%	14%
2 000 à 4 999 habitants	4%	2%	39%	12%	64%	6%
Total	10%	5%	48%	25%	73%	11%

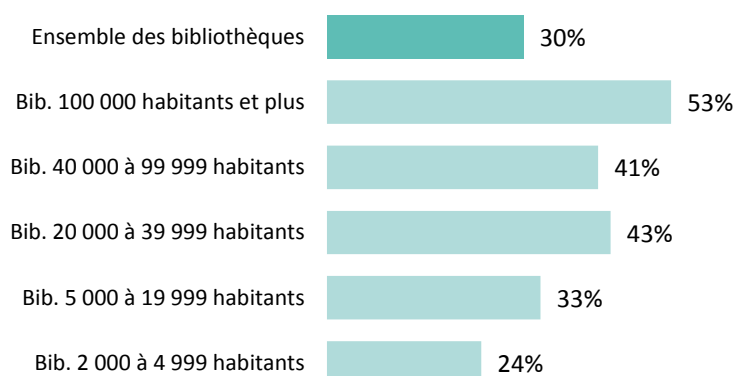
La part des bibliothèques mettant en œuvre des partenariats dans le domaine social est demeurée stable sur la période 2012-2016, exception faite des partenariats avec les maisons de retraite en progression de 8 points sur la période.

²³ Prisons, centres de semi-liberté, protection judiciaire de la jeunesse

3.7.5. Portage à domicile

Les services de portage de documents à domicile s'adressent généralement aux personnes ayant des difficultés à se déplacer (personnes âgées, en situation de handicap, n'ayant pas accès à un véhicule). La mise en œuvre d'une telle offre peut se faire en partenariat avec des services médicaux ou sociaux pour définir un public-cible. En permettant un échange direct avec un agent de la bibliothèque, bénévole ou salariés, le portage à domicile peut contribuer à rompre l'isolement social. Ces services peuvent donc permettre de garantir un accès à la culture pour des publics empêchés, tout en participant à la cohésion sociale sur un territoire.

Part des bibliothèques mettant en œuvre le portage à domicile en 2016



30% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent ce service. Si la proportion d'établissement pratiquant le portage à domicile tend à croître avec la population desservie, les petites collectivités ne sont pas en reste puisque 24% des bibliothèques desservant entre 2 000 et 5 000 habitants incluent le portage à domicile dans leur offre. Ce service peut en effet être particulièrement pertinent dans les territoires où l'habitat est plus dispersé et l'accès aux transports publics moins aisé.

Cette question ayant été introduite dans l'enquête 2016, on ne dispose pas d'élément de comparaison permettant de constater l'évolution de l'offre.

4. Points d'accès au livre : quelques chiffres-clés

Les points d'accès au livre appartiennent aux catégories 4 et 5 de la typologie de l'ABD. Ce sont des lieux de lecture qui, à la différence des bibliothèques de niveau 3, ne remplissent pas l'ensemble des critères suivants :

- une surface des locaux d'au moins 25 m² ;
- des bénévoles qualifiés (qui ont par exemple suivi une formation à la bibliothèque départementale) ;
- une ouverture hebdomadaire de 4 heures minimum ;
- un budget d'acquisition documentaire de 0,50€ par habitant minimum.

Il s'agit d'établissements dans lesquels le niveau de service est insuffisant et qui ne sont pas considérés comme des bibliothèques. Ils font par conséquent l'objet d'un traitement à part dans la présente synthèse.

Ils desservent généralement de très petites communes (pour 97% d'entre eux, la population couverte est inférieure à 2 000 habitants) et n'ont pas toujours un local propre pour accueillir les collections et le public. Il s'agit également d'établissements non professionnalisés pour lesquels les taux de réponse à l'enquête annuelle sur les activités des lieux de lecture sont quelque peu réduits par rapport à ceux des bibliothèques (50% contre 71%).

Ces différentes caractéristiques les rapprochent des bibliothèques de collectivités de moins de 2 000 habitants, qui constituent à la fois un point de comparaison pertinent et un seuil minimum de service vers lequel les points d'accès au livre devraient tendre.

4.1. Equipements et services

La surface moyenne d'un point d'accès au livre est de 65 m², contre 98 m² pour les bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants. Cet écart important (environ un tiers) se confirme quand cette surface est rapportée à la population desservie : ainsi, la surface moyenne par habitant est de 0,05 m² pour les points d'accès au livre et de 0,09 m² pour les bibliothèques des collectivités de moins de 2 000 habitants.

Les points d'accès au livre restent donc en moyenne encore en-dessous des normes de l'Etat, qui recommandent une surface minimum de 100 m² et de 0,07 m² par habitant. Cette situation s'explique aussi par le fait qu'une partie des points d'accès au livre ne dispose pas de local propre (offre de livres dans le bâtiment de la mairie, local partagé avec d'autres services...) et ne sont donc pas spécifiquement conçus pour proposer un service de lecture publique.

En revanche, l'amplitude horaire est comparable à celle des bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants : la moyenne pour ces deux types d'établissements est d'environ huit heures d'ouverture par semaine (7,5 les points d'accès au livre et 8,5 pour les bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants). La présence de professionnels ou de bénévoles qualifiés, gage d'une offre de qualité, n'est en revanche pas toujours suffisante pour disposer du nombre d'équivalents temps plein nécessaire à une amplitude horaire plus étendue.

Enfin, seuls 22% des points d'accès au livre disposent d'un site web en propre. Ce chiffre, encore faible, a cependant augmenté de neuf points depuis 2012. Les bibliothèques des collectivités de moins de 2 000 habitants sont quant à elle 42% à proposer ce service (plus 17 points depuis 2012).

4.2. Emprunteurs actifs

L'écart des services proposés (taille de l'équipement, collections choisies par des personnes qualifiées, budgets d'acquisition...) qui demeure important entre les bibliothèques et les points d'accès au livre a un impact important sur l'usage des collections. En effet, les bibliothèques des petites collectivités (moins de 2 000 habitants) ont un taux d'emprunteurs actifs très important (18% de la population desservie), tandis que ce taux n'est que de 8% pour les points d'accès au livre.

De façon logique, cet écart se retrouve dans le nombre de prêts de livres rapporté au nombre d'habitants, qui atteint 3,3 pour les petites bibliothèques mais n'atteint que 1,5 pour les points d'accès au livre avec dans le détail un niveau de 1,6 pour les établissements de niveau 4 et de 1,1 pour les établissements de niveau 5. On peut également préciser que sur l'ensemble des établissements, bibliothèques et points d'accès au livre, on observe une corrélation parfaite entre le niveau de l'établissement (1 à 5) et le nombre de livres empruntés par habitant. Plus les moyens engagés sont importants, plus fort est le taux d'emprunt.

Par ailleurs, les dynamiques observées varient sensiblement selon le profil des établissements. On doit tout d'abord rappeler que pour les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus, les volumes de prêts de livres ont reculé de 2% entre le niveau observé en 2012 et celui de 2016. Pour les bibliothèques des collectivités de moins de 2 000 habitants, le recul est de 12%. Il est même de 17% pour les points d'accès au livre.

4.3. Moyens de fonctionnement

La qualification et le statut des agents constituent des points de distinction importants entre bibliothèques et points d'accès au livre : la présence de salariés, ou, pour les bibliothèques de niveau 3, de bénévoles qualifiés, est un facteur important dans la mise en œuvre d'un fonds documentaire et d'une politique de services permettant de répondre aux attentes du public. Le nombre moyen de bénévoles (en personnes) est ainsi de 4,0 par point d'accès au livre contre 6,3 dans les bibliothèques des collectivités de moins de 2 000 habitants.

En revanche, le nombre moyen de salariés n'est que de 1 personne, généralement à temps partiel (0,3 ETPT). De nouveau, ces chiffres les rapprochent des plus petites bibliothèques, qui ne salarient en moyenne qu'un agent (0,4 ETPT). La différence tient plutôt à la qualification des bénévoles et au statut du salarié (qualifié ou non).

La faiblesse des moyens dont disposent ces équipements se vérifie dans les données relatives aux dépenses. En 2016, les dépenses moyennes d'acquisitions documentaires sont de 0,80 € par habitant pour les points d'accès au livre, contre 2,3 € par habitant pour les bibliothèques des petites collectivités. Pour les points d'accès au livre, ces dépenses ont reculé de 23% entre 2012 et 2016 alors qu'elles étaient stables pour les bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants.

Enfin, seuls 15% des points d'accès au livre ont réalisé des dépenses d'investissement en 2015, contre 27% des bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants.

L'action des bibliothèques départementales (accompagnement et formation, mise à disposition de documents, de matériel d'animation etc.) est par conséquent indispensable pour ces petits établissements.

5. Profils moyens

Profil de l'établissement	Population couverte, tranche retenue	Nombre de réponses analysées (non pondéré)
Établissement couvrant une population moyenne de 500 habitants	250 à 750 habitants	2277
Établissement couvrant une population moyenne de 1 000 habitants	750 à 1 500 habitants	2340
Établissement couvrant une population moyenne de 2 000 habitants	1 500 à 2 500 habitants	1497
Établissement couvrant une population moyenne de 3 000 habitants	2 500 à 4 000 habitants	1006
Établissement couvrant une population moyenne de 5 000 habitants	4 000 à 6 000 habitants	685
Établissement couvrant une population moyenne de 10 000 habitants	8 000 à 12 000 habitants	381
Établissement couvrant une population moyenne de 15 000 habitants	13 000 à 17 000 habitants	161
Établissement couvrant une population moyenne de 20 000 habitants	15 000 à 25 000 habitants	261
Établissement couvrant une population moyenne de 35 000 habitants	30 000 à 40 000 habitants	91
Établissement couvrant une population moyenne de 50 000 habitants	40 000 à 60 000 habitants	90
Établissement couvrant une population moyenne de 70 000 habitants	60 000 à 80 000 habitants	29
Établissement couvrant une population moyenne de 85 000 habitants	70 000 à 100 000 habitants	34
Établissement couvrant une population moyenne de 100 000 habitants	80 000 à 125 000 habitants	43
Établissement couvrant une population moyenne de 150 000 habitants	125 000 à 175 000 habitants	22
Établissement couvrant une population moyenne de 200 000 habitants	150 000 à 250 000 habitants	21

5.1. Établissements de lecture publique d'un territoire de 500 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

250 à 750 habitants

Nombre d'établissements analysés : 2 277

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	2%	
Part des bibliothèques de niveau 2	4%	
Part des bibliothèques de niveau 3	22%	
Part des PAL	72%	
Total	100%	

LE PERSONNEL - agents salariés (c)

- Dépenses pour le personnel	2 770 €	0 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	561 €	
- Nombre d'emplois	0,3	0,0
- Nombre d'ETPT	0,1	0,0

LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

- Nombre de livres	1 620	1 310
<i>soit pour 100 habitants</i>	327	
Nombre de documents sonores	20	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	3,4	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	17%	
Nombre de documents vidéo	10	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	1,4	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	10%	

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	630 €	310 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>128 €</i>	
- Nombre de livres	80	50
- Nombre de documents sonores	0	0
- Nombre de documents vidéo	0	0
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	70	50
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	14%	11%
- Nombre total de prêts	1 190	810
dont nombre de prêts de livres	1 080	750
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	6:10	4:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	40	40
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>9,1</i>	
Nombre de places assises	10	10

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.
La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.
(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Traitement du schéma de base probabiliste 2016
- (c) Traitement OLP 2016
- (d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.2. Établissements de lecture publique d'un territoire de 1 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

750 à 1 500 habitants

Nombre d'établissements analysés : 2 340

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	5%	
Part des bibliothèques de niveau 2	8%	
Part des bibliothèques de niveau 3	33%	
Part des PAL	54%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	6 600 €	0 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	612 €	
- Nombre d'emplois	0,5	0,0
- Nombre d'ETPT	0,3	0,0
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	3 430	3 060
<i>soit pour 100 habitants</i>	318	
Nombre de documents sonores	50	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	4,8	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	29%	
Nombre de documents vidéo	20	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	2,1	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	18%	

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	1 700 €	1 330 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>157 €</i>	
- Nombre de livres	190	160
- Nombre de documents sonores	0	0
- Nombre de documents vidéo	0	0
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	150	120
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	14%	12%
- Nombre total de prêts	2 980	2 140
dont nombre de prêts de livres	2 690	2 000
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	7:30	6:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	80	70
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>7,8</i>	
Nombre de places assises	10	10

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.
La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.
(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Traitement du schéma de base probabiliste 2016
- (c) Traitement OLP 2016
- (d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.3. Établissements de lecture publique d'un territoire de 2 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

1 500 à 2 500 habitants

Nombre d'établissements analysés : 1 497

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	12%	
Part des bibliothèques de niveau 2	19%	
Part des bibliothèques de niveau 3	34%	
Part des PAL	35%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	18 210 €	11 200 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	949 €	
- Nombre d'emplois	0,9	1,0
- Nombre d'ETPT	0,6	0,5
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	5 420	4 970
<i>soit pour 100 habitants</i>	283	
Nombre de documents sonores	190	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	9,9	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	48%	
Nombre de documents vidéo	110	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	5,7	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	36%	

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	3 630 €	2 870 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>189 €</i>	
- Nombre de livres	320	280
- Nombre de documents sonores	10	0
- Nombre de documents vidéo	10	0
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	280	250
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	15%	13%
- Nombre total de prêts	6 340	4 960
dont nombre de prêts de livres	5 500	4 510
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	11:00	9:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	130	100
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>7,0</i>	
Nombre de places assises	20	20

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.
La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.
(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Traitement du schéma de base probabiliste 2016
- (c) Traitement OLP 2016
- (d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.4. Établissements de lecture publique d'un territoire de 3 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

2 500 à 4 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 1 006

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	22%	
Part des bibliothèques de niveau 2	24%	
Part des bibliothèques de niveau 3	32%	
Part des PAL	22%	
Total	100%	

LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	36 650 €	30 610 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 161 €</i>	
- Nombre d'emplois	1,6	1,0
- Nombre d'ETPT	1,2	1,0

LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	8 480	7 840
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>269</i>	
Nombre de documents sonores	380	40
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>12,2</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	60%	
Nombre de documents vidéo	180	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,8</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	48%	

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	6 710 €	5 510 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>213 €</i>	
- Nombre de livres	510	430
- Nombre de documents sonores	20	0
- Nombre de documents vidéo	20	0
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	460	390
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	14%	13%
- Nombre total de prêts	11 960	9 470
dont nombre de prêts de livres	10 000	8 310
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	15:00	15:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	210	170
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>6,7</i>	
Nombre de places assises	20	20

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.
La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.
(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Traitement du schéma de base probabiliste 2016
- (c) Traitement OLP 2016
- (d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.5. Établissements de lecture publique d'un territoire de 5 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

4 000 à 6 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 685

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	24%	
Part des bibliothèques de niveau 2	27%	
Part des bibliothèques de niveau 3	32%	
Part des PAL	17%	
Total	100%	

LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	70 860 €	59 860 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 451 €	
- Nombre d'emplois	2,9	2,0
- Nombre d'ETPT	2,1	2,0

LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	13 100	12 000
<i>soit pour 100 habitants</i>	268	
Nombre de documents sonores	840	140
<i>soit pour 100 habitants</i>	17,2	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	68%	
Nombre de documents vidéo	420	30
<i>soit pour 100 habitants</i>	8,6	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	58%	

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	10 950 €	9 350 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>224 €</i>	
- Nombre de livres	720	640
- Nombre de documents sonores	40	0
- Nombre de documents vidéo	40	0
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	720	660
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	15%	14%
- Nombre total de prêts	20 870	16 870
dont nombre de prêts de livres	16 980	14 270
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	18:30	18:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	330	280
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>6,7</i>	
Nombre de places assises	30	30

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.
La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.
(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Traitement du schéma de base probabiliste 2016
- (c) Traitement OLP 2016
- (d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.6. Établissements de lecture publique d'un territoire de 10 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

8 000 à 12 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 381

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	27%	
Part des bibliothèques de niveau 2	32%	
Part des bibliothèques de niveau 3	31%	
Part des PAL	11%	
Total	100%	

LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	178 210 €	159 590 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 839 €	
- Nombre d'emplois	5,4	5,0
- Nombre d'ETPT	4,8	4,2

LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	23 500	22 270
<i>soit pour 100 habitants</i>	243	
Nombre de documents sonores	2 670	1 070
<i>soit pour 100 habitants</i>	27,6	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	81%	
Nombre de documents vidéo	1 070	560
<i>soit pour 100 habitants</i>	11,1	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	71%	

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	24 130 €	21 770 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>249 €</i>	
- Nombre de livres	1 300	1 150
- Nombre de documents sonores	130	50
- Nombre de documents vidéo	110	60
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	1 330	1 300
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	14%	14%
- Nombre total de prêts	45 370	37 050
dont nombre de prêts de livres	34 450	30 610
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	21:30	21:30
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	630	560
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>6,5</i>	
Nombre de places assises	50	40

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.
La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.
(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Traitement du schéma de base probabiliste 2016
- (c) Traitement OLP 2016
- (d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.7. Établissements de lecture publique d'un territoire de 15 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

13 000 à 17 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 161

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	23%	
Part des bibliothèques de niveau 2	36%	
Part des bibliothèques de niveau 3	31%	
Part des PAL	10%	
Total	100%	

LE PERSONNEL - agents salariés (c)

- Dépenses pour le personnel	291 900 €	254 410 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 967 €</i>	
- Nombre d'emplois	8,7	8,0
- Nombre d'ETPT	7,7	7,0

LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)

- Nombre de livres	34 500	34 190
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>232</i>	
Nombre de documents sonores	4 930	2 830
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>33,2</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	90%	
Nombre de documents vidéo	2 140	1 320
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>14,4</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	80%	

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	39 800 €	34 530 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>268 €</i>	
- Nombre de livres	2 000	1 920
- Nombre de documents sonores	210	110
- Nombre de documents vidéo	180	130
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	2 020	1 960
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	14%	13%
- Nombre total de prêts	76 290	62 030
dont nombre de prêts de livres	56 110	47 360
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	24:40	25:10
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	1 070	970
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>7,2</i>	
Nombre de places assises	80	60

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.
La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.
(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Traitement du schéma de base probabiliste 2016
- (c) Traitement OLP 2016
- (d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.8. Établissements de lecture publique d'un territoire de 20 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

15 000 à 25 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 261

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	21%	
Part des bibliothèques de niveau 2	39%	
Part des bibliothèques de niveau 3	30%	
Part des PAL	10%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	351 480 €	311 640 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 822 €	
- Nombre d'emplois	10,8	9,0
- Nombre d'ETPT	9,2	8,3
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	40 670	40 060
<i>soit pour 100 habitants</i>	211	
Nombre de documents sonores	6 210	3 670
<i>soit pour 100 habitants</i>	32,2	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	91%	
Nombre de documents vidéo	2 340	1 450
<i>soit pour 100 habitants</i>	12,1	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	82%	

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	48 020 €	43 850 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	249 €	
- Nombre de livres	2 230	2 170
- Nombre de documents sonores	270	170
- Nombre de documents vidéo	240	160
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	2 270	2 290
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	12%	12%
- Nombre total de prêts	87 660	73 860
dont nombre de prêts de livres	64 540	55 670
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	25:50	26:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	1 200	1 110
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,2	
Nombre de places assises	100	80

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.
La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.
(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Traitement du schéma de base probabiliste 2016
- (c) Traitement OLP 2016
- (d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.9. Établissements de lecture publique d'un territoire de 35 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

30 000 à 40 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 91

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	21%	
Part des bibliothèques de niveau 2	45%	
Part des bibliothèques de niveau 3	23%	
Part des PAL	11%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	710 720 €	637 270 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>2 068 €</i>	
- Nombre d'emplois	20,3	18,0
- Nombre d'ETPT	18,1	17,0
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	68 450	67 270
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>199</i>	
Nombre de documents sonores	10 910	10 330
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>31,8</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	92%	
Nombre de documents vidéo	4 390	3 420
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>12,8</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	84%	

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	75 960 €	68 250 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>221 €</i>	
- Nombre de livres	3 780	3 660
- Nombre de documents sonores	500	400
- Nombre de documents vidéo	370	310
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	3 560	3 530
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	10%	10%
- Nombre total de prêts	137 720	120 590
dont nombre de prêts de livres	98 410	85 470
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	30:00	30:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	2 000	1 810
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,8</i>	
Nombre de places assises	160	130

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.
La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.
(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Traitement du schéma de base probabiliste 2016
- (c) Traitement OLP 2016
- (d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.10. Établissements de lecture publique d'un territoire de 50 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

40 000 à 60 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 90

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	36%	
Part des bibliothèques de niveau 2	37%	
Part des bibliothèques de niveau 3	15%	
Part des PAL	12%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	1 126 930 €	1 035 430 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>2 318 €</i>	
- Nombre d'emplois	30,8	29,4
- Nombre d'ETPT	28,8	28,4
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	93 260	114 680
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>246</i>	
Nombre de documents sonores	18 310	19 870
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>37,7</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	99%	
Nombre de documents vidéo	7 020	6 910
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>14,4</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	96%	

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	126 120 €	124 770 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	259 €	
- Nombre de livres	5 360	5 240
- Nombre de documents sonores	700	660
- Nombre de documents vidéo	580	480
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	5 940	5 640
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	12%	12%
- Nombre total de prêts	219 580	209 810
dont nombre de prêts de livres	152 470	147 020
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	31:30	31:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	3 010	2 860
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,2	
Nombre de places assises	230	200

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.
La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.
(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Traitement du schéma de base probabiliste 2016
- (c) Traitement OLP 2016
- (d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.11. Établissements de lecture publique d'un territoire de 70 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

60 000 à 80 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 29

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	34%	
Part des bibliothèques de niveau 2	31%	
Part des bibliothèques de niveau 3	24%	
Part des PAL	11%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	1 478 020 €	1 404 490 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>2 126 €</i>	
- Nombre d'emplois	43,4	42,0
- Nombre d'ETPT	37,1	33,3
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	124 220	123 110
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>179</i>	
Nombre de documents sonores	23 450	23 310
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>35,6</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	9 150	8 450
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>16,3</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	100%	

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	160 190 €	165 840 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>230 €</i>	
- Nombre de livres	6 580	6 260
- Nombre de documents sonores	830	800
- Nombre de documents vidéo	760	790
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	7 450	7 120
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	11%	10%
- Nombre total de prêts	311 830	291 570
dont nombre de prêts de livres	207 940	208 330
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	35:50	36:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	3 520	3 100
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,1</i>	
Nombre de places assises	260	240

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.
La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.
(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Traitement du schéma de base probabiliste 2016
- (c) Traitement OLP 2016
- (d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.12. Établissements de lecture publique d'un territoire de 85 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

70 000 à 100 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 34

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	30%	
Part des bibliothèques de niveau 2	30%	
Part des bibliothèques de niveau 3	30%	
Part des PAL	10%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	1 643 430 €	1 546 390 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 956 €</i>	
- Nombre d'emplois	51,2	47,3
- Nombre d'ETPT	43,4	45,7
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	172 780	151 200
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>206</i>	
Nombre de documents sonores	25 890	28 500
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>30,8</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	10 280	9 690
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>12,2</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	91%	

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	172 250 €	166 280 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>205 €</i>	
- Nombre de livres	7 720	7 240
- Nombre de documents sonores	960	890
- Nombre de documents vidéo	760	780
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	8 360	8 680
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	10%	10%
- Nombre total de prêts	322 940	325 200
dont nombre de prêts de livres	223 360	242 000
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	36:50	36:10
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	4 180	3 220
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,0</i>	
Nombre de places assises	310	260

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.
La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.
(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Traitement du schéma de base probabiliste 2016
- (c) Traitement OLP 2016
- (d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.13. Établissements de lecture publique d'un territoire de 100 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

80 000 à 125 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 43

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	42%	
Part des bibliothèques de niveau 2	23%	
Part des bibliothèques de niveau 3	25%	
Part des PAL	10%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	2 069 790 €	2 066 760 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>2 059 €</i>	
- Nombre d'emplois	61,3	57,0
- Nombre d'ETPT	54,0	53,4
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	229 110	182 990
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>228</i>	
Nombre de documents sonores	29 650	27 530
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>27,8</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	12 430	12 020
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>12,4</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	93%	

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	220 170 €	221 680 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>219 €</i>	
- Nombre de livres	9 760	9 830
- Nombre de documents sonores	1 030	940
- Nombre de documents vidéo	980	890
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	10 110	9 490
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	10%	9%
- Nombre total de prêts	425 070	402 560
dont nombre de prêts de livres	295 950	296 610
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	37:50	37:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	5 470	5 250
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,4</i>	
Nombre de places assises	360	320

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.
La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.
(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Traitement du schéma de base probabiliste 2016
- (c) Traitement OLP 2016
- (d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.14. Établissements de lecture publique d'un territoire de 150 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

125 000 à 175 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 22

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	56%	
Part des bibliothèques de niveau 2	13%	
Part des bibliothèques de niveau 3	21%	
Part des PAL	9%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	3 700 830 €	3 808 880 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 452 €	
- Nombre d'emplois	97,9	99,0
- Nombre d'ETPT	89,7	92,8
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	384 470	366 650
<i>soit pour 100 habitants</i>	255	
Nombre de documents sonores	41 090	39 340
<i>soit pour 100 habitants</i>	27,2	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	21 800	24 430
<i>soit pour 100 habitants</i>	14,4	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	100%	

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	375 790 €	354 180 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>249 €</i>	
- Nombre de livres	14 290	14 350
- Nombre de documents sonores	1 950	1 840
- Nombre de documents vidéo	1 740	1 650
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	16 080	14 590
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	11%	10%
- Nombre total de prêts	730 680	796 730
dont nombre de prêts de livres	501 090	524 910
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	41:00	40:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	9 080	9 440
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>6,0</i>	
Nombre de places assises	520	430

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.
La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.
(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Traitement du schéma de base probabiliste 2016
- (c) Traitement OLP 2016
- (d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.15. Établissements de lecture publique d'un territoire de 200 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations

150 000 à 250 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 21

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	40%	
Part des bibliothèques de niveau 2	20%	
Part des bibliothèques de niveau 3	32%	
Part des PAL	9%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	4 354 620 €	4 246 000 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 341 €	
- Nombre d'emplois	112,4	109,9
- Nombre d'ETPT	105,4	102,6
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	470 260	387 300
<i>soit pour 100 habitants</i>	253	
Nombre de documents sonores	50 780	45 690
<i>soit pour 100 habitants</i>	27,3	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	23 930	26 530
<i>soit pour 100 habitants</i>	12,9	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	100%	

	Moyenne 2016	Médiane 2016 (a)
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	440 050 €	460 410 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>237 €</i>	
- Nombre de livres	17 560	19 010
- Nombre de documents sonores	2 240	1 940
- Nombre de documents vidéo	1 970	1 980
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	19 900	21 450
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	11%	12%
- Nombre total de prêts	848 680	886 590
dont nombre de prêts de livres	584 850	604 820
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	40:40	41:20
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	10 790	9 920
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,8</i>	
Nombre de places assises	700	700

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.
La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.
(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Traitement du schéma de base probabiliste 2016
- (c) Traitement OLP 2016
- (d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux